

RESEAU N°1

NOVEMBRE 2017

PÊCHE



Magazine régional des fédérations départementales de pêche Auvergne - Rhône-Alpes

SOMMAIRE

Edito 3



Développement du loisir pêche 4

Des parcours de pêche labellisés, gages de qualité et de diversité pour tous les publics 4

La Région Auvergne - Rhône-Alpes soutient les fédérations de pêche avec un plan régional de valorisation de la pêche 6



Protection et gestion des milieux aquatiques 7

Sécheresse 2017 : des rivières en manque d'eau, les milieux aquatiques en danger



Sensibilisation à la protection des milieux aquatiques 10

Des animations tous publics pour favoriser l'éducation à l'environnement et à la préservation des milieux aquatiques



Focus sur 12

Le Tour de France avec les structures associatives de la pêche en Auvergne - Rhône-Alpes : un moment de découverte et de partage pour la pêche !

Le tour des fédérations départementales de pêche 14

La fédération de pêche de l'Ain 14

La fédération de pêche de l'Allier 15

La fédération de pêche de l'Ardèche 16

La fédération de pêche du Cantal 17

La fédération de pêche de la Drôme 18

La fédération de pêche de l'Isère 19

La fédération de pêche de la Loire 20

La fédération de pêche de la Haute-Loire 21

La fédération de pêche du Puy-de-Dôme 22

La fédération de pêche du Rhône/Métropole de Lyon 23

La fédération de pêche de Savoie 24

La fédération de pêche de Haute-Savoie 25



Vie du réseau 26

Le réseau associatif de la pêche de loisir, quelle organisation ? 26

Portraits croisés : 28

Ils et elles s'engagent pour préserver les milieux aquatiques



Infos Pêche 30

Vrai ou Faux ? 30

Le silure, un géant d'eau douce, source d'intérêt écologique pour la gestion piscicole ?

Venez nous rencontrer : 31

Au Carrefour National de la Pêche et des Loisirs



Le saviez-vous ? 31

En prenant une carte de pêche, le pêcheur devient adhérent d'une association

EDITO



« Ce magazine d'information semestriel est le premier d'une longue série. Il a pour but de vous informer, vous, élus ou pêcheurs, du travail et des actions réalisés par l'ensemble des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques ainsi que des associations de protection des poissons migrateurs de notre belle région Auvergne - Rhône-Alpes.

Merci à la Région pour son soutien, car c'est grâce à elle que l'on peut améliorer notre communication.

Ce bulletin c'est aussi le votre et c'est grâce à vous tous que celui-ci sera de plus en plus lu.

Faites-le connaître auprès de vos pêcheurs, de vos élus ou de vos amis et faites-nous remonter toutes vos remarques afin de l'améliorer.

Pensez à renouveler votre carte de pêche pour la saison 2018, à partir du 15 décembre, et passez de très bonnes fêtes de fin d'année ».

Alain LAGARDE, Président de l'ARPARA



Cette revue est éditée par l'ARPARA, l'Association Régionale des fédérations départementales de pêche de la région Auvergne - Rhône-Alpes.

L'ARPARA favorise la concertation et la coordination des 12 fédérations départementales de pêche de la région, en termes de préservation des espèces et des milieux aquatiques, du développement de la pratique de la pêche et de la promotion de la pêche de loisir en eau douce.

L'ARPARA et ses fédérations de pêche animent un réseau de plus de 400 associations locales de pêche auxquelles adhèrent près de 300 000 pêcheurs.

Une action soutenue par : **La Région** 
Auvergne-Rhône-Alpes



Des parcours de pêche labellisés, gages de qualité et de diversité pour tous les publics



Que recherche un pêcheur novice ou expérimenté ? Certainement un lieu de pêche facile d'accès, où il pourra découvrir la pratique de la pêche, seul ou accompagné, à travers des moments d'initiation, ou bien perfectionner ses techniques de pêche en recherchant des poissons d'intérêt, tout en disposant, sur place ou à proximité, de toutes les prestations dont il a besoin pour lui et les personnes qui l'accompagne. Les parcours labellisés, développés par les fédérations de pêche, cherchent justement à valoriser les sites répondant à ces critères.

Les parcours de pêche, une offre ancrée dans une volonté de développement de la pêche de loisir

Le développement de la pratique de la pêche de loisir et de ses prestations associées font partie des missions prioritaires de la Fédération Nationale de Pêche en France (FNPF), des associations régionales et des fédérations départementales de pêche. Les structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) en France ont l'ambition de proposer à leurs pêcheurs, mais aussi à un plus large public, une offre de pêche de qualité, garantissant les meilleures conditions pour la pratique de ce loisir. La FNPF a développé depuis 2011 une véritable politique de développement des offres de pêche afin de valoriser auprès du public les sites de pêche gérés par les SAAPL, développer la pratique de la pêche de loisir en eau douce et répondre aux attentes des pêcheurs et de leurs accompagnants.

Avec son schéma de développement du loisir pêche, la FNPF souhaite constituer un réseau de parcours labellisés afin de rendre visible les lieux de pêche les plus remarquables et proposer une offre de pêche accessible aux pêcheurs mais aussi aux accompagnants, pêcheurs non avertis, personnes à mobilité réduite ; c'est pourquoi elle a développé le projet de labellisation de parcours pêche, engageant les fédérations départementales de pêche à inscrire leurs sites dans ce programme qualitatif et de reconnaissance nationale.

La labellisation de parcours pêche vise à faire reconnaître les qualités d'un site de pêche en termes d'intérêt halieutique, d'aménagement, de gestion piscicole, de sécurité, d'accessibilité et d'animation. Plusieurs labels peuvent être sollicités, la FNPF propose ainsi des parcours « passion », « découverte » et « famille ».



Le parcours passion est réservé à un public averti qui pratique régulièrement la pêche de loisir.



Le parcours découverte est ouvert à des personnes qui souhaitent s'initier à la pratique de la pêche et qui trouveront les meilleures conditions pour réussir leurs initiations.



Le parcours famille est proposé à un public plus diversifié où la pratique conviviale de la pêche est associée à d'autres activités de loisir telle que la baignade, les jeux de plein air ou encore la randonnée.

Une offre de pêche développée dans la région Auvergne – Rhône-Alpes

En Auvergne – Rhône-Alpes, plus de 20 parcours pêche, en lac ou en rivière, ont fait l'objet d'une labellisation entre les départements de l'Allier, l'Ardèche, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et la Haute-Savoie. A l'image de l'Allier, qui compte à elle seule une quinzaine de parcours de pêche labellisés, les fédérations de pêche de la région Auvergne – Rhône-Alpes développent et valorisent leurs offres de pêche pour offrir à tous les publics des expériences de qualité répondant à leurs attentes et à leurs exigences.

Actuellement, **sept nouveaux parcours pêche sont en cours de labellisation**. Le comité régional de labellisation des parcours de pêche, composé d'élus de l'association régionale, de la fédération départementale de pêche et de représentants de la collectivité locale ainsi que de l'office du tourisme, a dernièrement réalisé la visite de plusieurs sites dans la Loire, la Haute-Loire, l'Allier et le Rhône pour vérifier si les critères, nécessaires à l'attribution d'un label, sont conformes aux exigences du comité national.

UN PARCOURS DE PÊCHE

Le barrage de Saint Clément (03)

Ce grand lac intérieur de montagne, d'une superficie de 27ha, implanté dans la montagne bourbonnaise et dans un cadre naturel préservé, bénéficie d'un parcours famille. Facile d'accès en voiture, ce plan d'eau offre de belles populations de poissons diverses (cyprinidés, carnassiers et truites fario), des postes de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite, toutes les commodités nécessaires (parking, toilettes, restaurants, hébergement) et diverses activités telles que du canoë, du tir à l'arc, de l'accrobranche ou du pédalo.

Une offre de pêche complétée par des hébergements labellisés et par le développement de « stations pêche »

Les structures associatives pour la pêche développent encore plus loin leurs offres de pêche en mettant en place un réseau d'hébergements labellisés pour une clientèle souhaitant pratiquer la pêche lors d'un séjour ou de vacances, sur ou à proximité d'un site de pêche. Comme pour les parcours de pêche, ces hébergements (hôtels, gîtes, campings, chambres d'hôte, villages vacances) répondent à des critères visant à offrir aux pêcheurs et à leurs accompagnants, des aménagements spécifiques facilitant leur accueil et leur séjour, notamment en ce qui concerne le stockage, le nettoyage et le séchage de leur matériel et de leurs équipements. **Il existe plus de 50 hébergements labellisés pêche en Auvergne – Rhône-Alpes, dont une trentaine en Ardèche !**

L'existence de parcours de pêche spécifiques, avec des prestations adaptées, devient un critère déterminant dans le choix des destinations des pêcheurs. Les structures qui gèrent la pratique de la pêche, en partenariat avec les acteurs locaux (communes, offices de tourisme, restaurateurs, hébergeurs, etc.) évoluent vers la création de « Stations Pêche », c'est-à-dire des communes déjà labellisées « Stations Vertes », considérées comme des destinations écotouristiques offrant des services et des loisirs au cœur d'une nature préservée, où la pratique de la pêche est favorisée. **La région Auvergne – Rhône-Alpes compte une centaine de « Stations Vertes » et une « Station Pêche » à Villerest dans la Loire !**

Il existe plus de **110 parcours de pêche labellisés** en France

Et **758 gîtes de pêche**

L'ensemble des parcours et hébergements labellisés sont référencés sur le site www.generationpeche.fr



Aménagements autour du lac du Ronzey (69) ©ARPARA

La région Auvergne - Rhône-Alpes soutient les fédérations de pêche avec un plan régional de valorisation de la pêche



La Région Auvergne – Rhône-Alpes, engagée dans une politique de préservation de la biodiversité, a souhaité renforcer sa collaboration avec les fédérations départementales de pêche grâce au déploiement d'un « plan pêche » favorisant des actions d'ampleur pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Depuis 2014, les lois issues des Grenelles de l'environnement imposent aux territoires l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), visant à prendre en compte la biodiversité et la continuité écologique dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement portés par l'Etat et les collectivités locales. Ce document cadre vise ainsi à identifier les trames vertes et bleues, c'est-à-dire les réseaux écologiques terrestres et aquatiques qu'il est nécessaire de préserver pour garantir, à l'échelle régionale, le déplacement et le cycle de vie des espèces animales et végétales. Cette orientation stratégique de l'Etat et de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, en faveur de la biodiversité et des milieux aquatiques, est élaborée de manière concertée en intégrant les acteurs de la région.

L'ARPARA (Association Régionale des Fédérations de pêche Auvergne - Rhône-Alpes), fortement impliquée dans la préservation, la gestion et la restauration des milieux aquatiques,

à travers le travail de ses 12 fédérations départementales de pêche et de ses deux associations de migrateurs (MRM et LOGRAMI), a souhaité s'inscrire dans la mise en œuvre des actions du SRCE portant sur les milieux aquatiques. La région, partageant les mêmes objectifs en terme de préservation des milieux aquatiques, a établi un plan pêche régional inédit afin d'apporter son soutien technique et financier (à hauteur de 3 millions d'euros sur 3 ans) à l'ARPARA afin de l'aider à réaliser ses missions de préservation de la biodiversité, d'éducation à l'environnement et de gestion de la pratique de la pêche de loisir en Auvergne – Rhône-Alpes. Cette collaboration est renforcée par un programme d'action inscrit dans une Convention Pluriannuelle de Partenariat et d'Objectifs (CPO 2017-2019). A travers trois axes d'intervention, les structures bénéficiaires portent et développent près de 80 actions d'ampleur régionale (pour l'année 2017) en faveur de la protection, de la restauration et de la mise en valeur des milieux aquatiques.

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

PROGRAMME D'ACTION 2017-2019 :

Axe A : Connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité

Actions d'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles permettant d'aboutir à des outils de diagnostic et d'aide à la décision, en faveur de la préservation et d'une gestion durable du patrimoine piscicole.

Exemples de projets :

- Programme de surveillance et de connaissance des poissons migrateurs sur le bassin du Rhône (MRM)
- Suivi des peuplements piscicoles de l'Allier (Fédération de pêche de l'Allier)
- Etude des vitesses de croissance des populations de Truite fario de la Drôme (Fédération de pêche de la Drôme)

Axe B : Travaux d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques

Actions pour la valorisation et la restauration des milieux aquatiques mais aussi pour l'accès aux sites de pêche.

Exemples de projets :

- Aménagement de points d'accès pour les embarcations légères sur les berges de la Loire (Fédération de pêche de la Loire)
- Création d'un parcours de pêche dans le centre de La Bourboule (63) (Fédération de pêche du Puy-de-Dôme)
- Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Torranchin (Fédération de pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon)

Axe C : Animation, coordination du programme et valorisation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques

Actions visant à valoriser la pratique de la pêche et sensibiliser le public à la préservation de la ressource aquatique et du patrimoine piscicole.

Exemple de projets :

- Sensibiliser le public handicapé (Fédération de pêche de l'Ardèche)
- Animation du pôle départemental d'initiative pêche nature (Fédération de pêche de la Loire)
- Sensibilisation des jeunes aux milieux aquatiques et initiation au loisir pêche (Fédération de pêche de la Drôme)

PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES



Sécheresse 2017 : des rivières en manque d'eau, les milieux aquatiques en danger



La période estivale 2017 aura été particulièrement tendue pour les milieux et la biodiversité aquatiques. La sécheresse, qui s'est abattue sur la quasi-totalité de la France, n'aura pas épargnée la région Auvergne – Rhône-Alpes dont l'ensemble des départements auront connu des arrêtés préfectoraux insuffisants à la limitation des usages de l'eau, des dérogations d'abaissement des débits réservés et provoquant des dégâts importants pour les peuplements piscicoles et les rivières. Retour sur cet épisode.



Quels sont les causes et les impacts de la sécheresse sur les milieux naturels ?

Les précipitations de l'automne et de l'hiver 2016 n'auront pas permis aux nappes phréatiques de se recharger suffisamment en eau pour permettre aux sols de résister à la sécheresse précoce de ce printemps, et ce jusqu'à l'automne 2017. **La France, traverse depuis le mois de juin, une situation hydrologique inquiétante avec une sécheresse superficielle des sols et des sous-sols (nappes phréatiques) qui dépasse certains records.** Les faibles pluies tombées durant l'été auront eu peu d'effets étant absorbées en priorité par la végétation ou en s'évaporant avec les fortes chaleurs. Les services météorologiques ont enregistré un déficit pluviométrique de 25% à 60% dans certaines régions telles que l'Auvergne - Rhône-Alpes et un déficit ayant atteint un niveau de 40% à 80% dans le Nord, la Provence – Alpes – Côte d'Azur et la Corse⁽¹⁾. Le BRGM (Bureau de Recherche Géologiques et Minières) évaluait en juillet que 74% des nappes phréatiques affichent un niveau bas voire très bas. Cette situation encore inédite pourrait devenir commune à partir de 2050 en raison du changement climatique.

A ce phénomène naturel s'ajoutent les pressions anthropiques liées aux usages domestiques, industriels et agricoles de l'eau qui représentent d'importantes pressions pour le milieu, à travers divers prélèvements effectués en surface et au niveau de la nappe phréatique.

Répartition des prélèvements d'eau douce en 2013 ⁽²⁾ :

Alimentation en eau potable = 16 % des volumes prélevés (soit 5,3 milliards de m³)

Besoins industriels = 7,9 % des volumes prélevés

Production d'électricité et refroidissement des centrales nucléaires = 51 % du volume total prélevé (soit 17 milliards de m³), dont 90% de l'eau est restituée au milieu mais réchauffée.

Agriculture et irrigation = 8 % des volumes prélevés dans le milieu (soit 2,6 milliards de m³)

Si la production d'électricité représente le plus important prélèvement d'eau, les besoins pour l'agriculture sont les plus impactant. Depuis la production intensive du maïs dans les années 80, les cours d'eau et les nappes phréatiques sont mis sous pression avec des volumes d'eau prélevés bien supérieurs aux capacités de recharge des milieux, 80% de ce volume prélevé est destiné à l'irrigation⁽³⁾. Le recours à l'irrigation permet notamment de sécuriser les rendements agricoles face aux aléas climatiques, d'augmenter les rendements et d'améliorer la qualité des cultures.

Ces prélèvements sont d'autant plus impactant car ceux-ci représentent 80% des prélèvements concentrés sur les mois d'avril à septembre, le moment correspondant à la période d'étiage, c'est-à-dire le moment où le niveau des cours d'eau est le plus bas. De plus, une très faible part de l'eau prélevée est restituée au milieu, alors que 90% de l'eau prélevée pour la production d'électricité retourne au milieu naturel.

L'agriculture, particulièrement soumise aux aléas climatiques et aux précipitations, nécessite de plus en plus la mise en place de retenues collinaires ou de substitution pour palier à ce déficit pluviométrique et stocker l'eau, afin de constituer des réserves avant le printemps. Ces ouvrages ne sont pas non plus sans effets sur le milieu puisqu'ils ajoutent une pression supplémentaire sur le prélèvement de l'eau dans les nappes et les cours d'eau ainsi que sur le réchauffement de l'eau.

Si cette sécheresse naturelle pénalise en premier lieu les sols agricoles, les milieux aquatiques ne sont pas épargnés par les conséquences de ce déficit pluviométrique auquel s'ajoute les pressions des prélèvements anthropiques. Au cours de ces derniers mois, les acteurs de la préservation des milieux aquatiques (Fédérations de pêche, Agence Française pour la Biodiversité, associations environnementales...) ont constaté un assèchement partiel ou parfois total des rivières et des cours d'eau sur des centaines de kilomètres. Les poissons et autres espèces aquatiques (insectes, nénuphars, amphibiens...) se retrouvent alors piégés dans des flaques ou dans des cours d'eau à sec entraînant une mortalité de la biodiversité aquatique. C'est aussi le fonctionnement naturel du milieu, la morphologie des cours d'eau, le changement des paysages et l'attrait pour ces sites naturels, en tant que lieu de loisirs, qui sont impactés.

Quelle gestion de la ressource en eau en période de crise ?

Face à cet épisode de sécheresse, les pouvoirs publics ont dû prendre certaines mesures pour limiter la consommation d'eau potable en réduisant des prélèvements d'eau pour certains usages ou en autorisant l'arrêt complet. **Selon le site Propluvia⁽⁴⁾, le 8 août 2017, les préfets de 82 départements sur 96 ont pris des mesures de restriction de l'utilisation de l'eau, tandis que 32 départements ont interdits tout type de prélèvement. Ce sont plus de 205 arrêtés préfectoraux qui ont alors été saisis pour préserver la ressource en eau.** En 2016, à la même date, 29 départements étaient concernés par 72 arrêtés sécheresse.

Si l'action se joue localement pour gérer et préserver la ressource en eau, le gouvernement se saisit aussi de cet enjeu en proposant le 9 août 2017, un « plan national d'actions de gestion quantitative de l'eau ». Présenté par le ministre de la Transition écologique et solidaire et le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ce plan d'actions vise à apporter des solutions pour empêcher à long terme les situations de stress hydrique. Le gouvernement a ainsi la volonté d'encourager la sobriété des usages et des comportements ainsi que le développement d'une agriculture moins gourmande en eau afin de réduire la consommation de l'eau potable. Un deuxième « plan national d'adaptation au changement climatique » est également en cours de réflexion et devrait être présenté à la fin de l'année 2017, afin de mettre en œuvre des politiques de gestion de la ressource en eau adaptées aux évolutions du climat.

Les arrêtés préfectoraux pour la restriction d'usage de l'eau peuvent s'inscrire dans quatre niveaux de gravité dont découlent des actions d'incitations à la préservation de la ressource en eau :

Niveau de « vigilance » = information et incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau.

Niveau « d'alerte » = réduction de moins de 50% des prélèvements agricoles, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins et de laver les voitures.

Niveau « d'alerte renforcée » = réduction de 50% ou plus des prélèvements agricoles et restriction des autres usages pouvant aller jusqu'à leur interdiction.

Niveau de « crise » = autorisation des seuls prélèvements prioritaires pour la santé, la sécurité ou l'eau potable.

La gestion quantitative de la ressource en eau est un enjeu primordial pour préserver les milieux naturels mais aussi pour assurer de manière durable la consommation de cette ressource qui se raréfie. Plus loin que les mesures de restriction d'usage de l'eau en période de pénurie, **la politique de la gestion de l'eau doit s'inscrire dans une démarche d'intérêt général et prendre en compte les changements de pratique à tous les niveaux**, y compris pour l'agriculture, afin d'encourager un mode de développement compatible avec la préservation durable des milieux aquatiques et des ressources naturelles.

3 questions à

Fabien Chiri



Responsable technique à l'Union des Fédérations de pêche des Bassins Rhône – Méditerranée et Corse

1

La politique de gestion de l'eau en France est-elle adaptée ?

« L'eau est reconnue comme étant un bien commun de la nation, nécessitant une gestion équilibrée et durable.

Les milieux aquatiques font ainsi l'objet d'importants programmes de restauration afin de retrouver un bon état, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

En parallèle cependant, force est de constater qu'ils subissent une pression croissante répondant avant tout à des intérêts économiques, en contradiction avec l'objectif de non dégradation de la Directive Cadre européenne sur l'Eau ».

2

Quel autre système de moins impactant pour milieux aquatiques, est

« Le système qui domine actuellement est une production intensive. D'autres systèmes de par certains réseaux associatifs comme Terre de concertation mériterait d'être renforcée pour propositions s'inscrivent dans une démarche une vision à long terme prenant en compte les Il y a d'ailleurs aujourd'hui une demande

Quel rôle à jouer pour les structures agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques dans la préservation de la ressource en eau ?

Illustration avec la Fédération de pêche de la Drôme.

Au sein de la région Auvergne – Rhône-Alpes, l'ensemble des 12 départements ont été concernés par des mesures de restriction d'usage de l'eau entre le mois de juin et le mois d'octobre⁽⁴⁾. Parmi les départements les plus impactés, la Drôme, l'Ain et l'Ardèche qui ont connu un niveau d'alerte renforcée dès la fin du mois de juillet. Dans certains départements, les fédérations de pêche ont joué un rôle d'alerte et de dénonciation auprès des pouvoirs publics (préfectures et directions départementales des territoires), en déposant des recours aux arrêtés préfectoraux, jugés non adaptés à la réalité du terrain, ou en interpellant les autorités compétentes par l'envoi de lettres ouvertes au Ministre de la transition écologique et solidaire. Tel fut le cas de la Fédération de pêche de la Drôme.



Lit de la rivière Drôme au 3 août 2017 ©FDAAPPMA26

Depuis plus de 20 ans, le département de la Drôme est en alerte sécheresse dès le mois de juin. Les cours d'eau du département souffrent de sécheresses récurrentes auxquelles s'ajoutent des prélèvements importants liés à l'activité agricole du territoire. **Cette année encore, plusieurs cours d'eau se sont retrouvés asséchés comme la rivière Drôme, en à sec sur près de 3km.** Les centaines de pêches de sauvetage, effectuées par la fédération de pêche, ont révélé que des milliers de poissons ont succombé au manque d'eau et aux températures trop élevées de l'eau. Ces poissons, piégés dans un niveau d'eau anormalement bas, n'ont pas pu rejoindre les zones les plus fraîches de la rivière, certaines passes à poissons se retrouvant également en à sec.

La rivière Drôme est pourtant une rivière au fort intérêt piscicole et environnemental avec sept espèces de poissons qui font l'objet d'une protection nationale, européenne et internationale, parmi elles, l'Anguille européenne et l'Apron qui sont en voie critique d'extinction. **Malgré l'état critique de la rivière et des peuplements piscicoles, une révision du dernier débit réservé de 2,2m³/s de la rivière Drôme est portée par dérogation à un débit minimum à restituer au milieu de 1,7m³/s, soit un niveau inférieur au minimum légal prescrit par le code de l'environnement.** La révision du débit réservé à la baisse permet les prélèvements dans le cours d'eau afin de satisfaire les besoins agricoles en irrigation, aggravants encore l'état du milieu aquatique. Des dérogations aux restrictions d'eau, demandant l'autorisation de prélèvements pour l'irrigation, ont également été accordées à la profession agricole quatre années de suite.

Les fédérations de pêche se battent quotidiennement

pour la préservation des milieux, de la ressource en eau et pour la pérennisation de leur loisir. A travers leurs interventions sur le terrain pour la réhabilitation des milieux aquatiques, leurs suivis des peuplements piscicoles et de l'évolution de la qualité de l'eau ainsi que leur représentation dans les instances locales de gestion de l'eau, les structures associatives de la pêche sont à même d'apporter la connaissance technique et scientifique nécessaire pour permettre la prise en compte et la défense de la préservation des milieux aquatiques dans la décision politique.

Les fédérations de pêche attendent que les pouvoirs publics repensent la gestion de l'eau pour une gestion menée en concertation avec tous les usagers de l'eau, afin de préserver l'équilibre quantitatif des rivières et optimiser le partage de la ressource durablement. Elles attendent également que les autorités adoptent des mesures de restriction d'eau réactives et conformes à la réalité du terrain et qu'elles respectent la réglementation légale avec l'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA).

Sources :

- (1) « Bulletins de situation hydrologique », www.eaufrance.fr
- (2) « Les prélèvements d'eau par usage et par ressource » www.developpementdurable.gouv.fr
- (3) « les usages de l'eau et les pollutions », www.eaufrance.fr
- (4) www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr

3

Comment préserver efficacement la ressource en eau ?

« La ressource en eau se fait de plus en plus rare, comme vient de nous le rappeler cette année 2017. Une vision à long terme, basée sur l'intérêt général, doit prévaloir sur une vision à court terme, dictée par des logiques économiques sectorielles. La construction de retenues de substitution, par exemple, constitue bien souvent une mesure ponctuelle dont on peut se demander si elle ne présente pas plus d'inconvénients : pression supplémentaire sur les milieux, limitation de la recharge des nappes, incitation à développer des cultures fortement consommatrices en eau, etc.

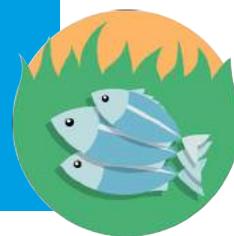
Le changement climatique nous impose aujourd'hui de nous poser les « vraies bonnes questions » et de mettre en œuvre de réelles mesures d'adaptation : économies d'eau, meilleur partage de la ressource, évolution des pratiques, modification des cultures et des semences.

En parallèle, la gestion de la ressource en période de crise doit être améliorée, par une meilleure anticipation et une réelle application des niveaux d'alerte et des mesures de restriction ».

production agricole la ressource et les envisageable ?

agriculture tournée principalement vers production existent pourtant, défendus notamment de liens. Leur représentation dans les instances répondre aux enjeux actuels et futurs. Leurs plus respectueuse de l'environnement, avec besoins et contraintes de la majorité des agriculteurs. croissante des consommateurs en ce sens ».

SENSIBILISATION À LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES



*Des animations tous publics pour favoriser
l'éducation à l'environnement et à la préservation des
milieux aquatiques*



Les pêcheurs, en tant que témoins privilégiés du fonctionnement et de l'évolution des écosystèmes aquatiques et défenseurs de l'environnement, sont des précurseurs dans l'approche d'écocitoyenneté. C'est à travers leur passion qu'ils partagent des valeurs intergénérationnelles de respect de la biodiversité et de l'environnement, indissociables de leur loisir.

Les structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) agissent également depuis plus de 30 ans dans la sensibilisation à la biodiversité et aux milieux aquatiques. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA) reconnaît et renforce le rôle de ces structures d'utilité publique en leur confiant des missions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

La Fédération Nationale de la Pêche en France a ainsi développé une convention de partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'environnement afin d'élaborer un programme général d'éducation à l'environnement. Les SAAPL,

qui bénéficient de l'agrément Education nationale, peuvent ainsi mener leurs actions d'éducation et de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques dans le cadre scolaire et auprès du grand public.

Les fédérations départementales de pêche et leurs associations locales agréées pour la pêche et la préservation des milieux aquatiques (AAPPMA) ont fortement investi dans des moyens humains (complémentaires à l'action des nombreux bénévoles) et matériels pour mener à bien leur mission d'éducation à l'environnement : les équipes d'animation se sont professionnalisées avec l'intervention d'agents de développement et d'animateurs diplômés du BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse et Sport), les structures d'accueil telles que les maisons de la nature et les outils pédagogiques (maquettes, aquariums, fresque aquatique, jeux, visites de terrain) ont été développés.

LES ATELIERS PÊCHE NATURE

Les Ecoles de Pêche, gérées par les bénévoles des associations locales de pêche, ont progressivement évolué vers des Ateliers Pêche Nature marquant la place centrale de la connaissance et du respect de l'environnement dans la démarche d'initiation. Ces animations sont dédiées à l'apprentissage des techniques de pêche pour les enfants et les adolescents, où la compréhension de l'environnement est un élément majeur de la démarche d'apprentissage et de sensibilisation aux milieux aquatiques.

Considérés comme un loisir à part entière, les APN réunissent de septembre à juin, un certain nombre d'enfants préalablement inscrits pour les initier à la pratique de la pêche lors d'une vingtaine d'animations annuelles, en salle et en plein air. Les jeunes pêcheurs, encadrés par un animateur, ont pour objectif de devenir autonomes en acquérant les bases des différentes techniques de pêche, et ce, dans des environnements de pêche variés (en lac, en rivière, en bateau, en berge...).

La Fédération de pêche du Cantal propose par exemple à ses jeunes apprentis de pratiquer la pêche aux carnassiers sur les grands barrages du département durant l'automne, d'apprendre à monter des lignes, des mouches artificielles, de découvrir le matériel de pêche et la gestuelle de la pêche à la mouche en hiver, et de pratiquer la pêche à la truite, aux leurres ou à la mouche, de mars à mai.

LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Les animations réalisées pour tous les publics, et notamment adulte, abordent à la fois un volet de découverte de la pratique de la pêche et un volet de découverte de l'environnement et des milieux aquatiques.

C'est en pleine nature, lors d'une initiation pêche, que les animateurs profitent de l'apprentissage aux techniques de pêche pour sensibiliser le public à la fragilité des milieux aquatiques et de la nécessité de les préserver, en abordant des sujets tels que le fonctionnement des milieux aquatiques, la biologie des espèces, les espèces en danger, les espèces invasives, les enjeux liés à l'eau, etc.



LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Lors d'une demi-journée en salle de classe ou en sortie terrain, les structures de la pêche de loisir apportent leur expertise sur des grands thèmes définis dans leur programme d'éducation à l'environnement : le cycle de l'eau, les impacts humains sur le milieu aquatique, les acteurs et les métiers de l'eau, la protection et la réhabilitation des écosystèmes, la découverte de l'écosystème aquatique, des poissons d'eau douce, de la faune aquatique invertébrée sont autant de sujets qui sont abordés par les animateurs des fédérations de pêche dans les classes de collèges et de lycées.

Les animateurs interviennent même dans des parcours spécialisés, tels que la branche GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) du lycée agricole de St-Flour (15), où les élèves découvrent les problématiques de la gestion des milieux aquatiques à travers un projet de restauration d'un cours d'eau à mener tout au long de l'année.



Restauration de berges avec des élèves de la section «génie végétal» © FDAAPPMA15

87 Ateliers Pêche Nature

724 demi-journées d'animation
scolaires

209 demi-journées d'animation grand
public

ont été réalisés par les fédérations de
pêche d'Auvergne - Rhône-Alpes en 2015

soit **12 777** enfants sensibilisés



Le Tour de France avec les structures associatives de la pêche en Auvergne - Rhône-Alpes : un moment de découverte et de partage pour la pêche !



La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) participe depuis 2016 au Tour de France, l'occasion de valoriser la pêche de loisir, son réseau et son patrimoine halieutique, à travers un sport aussi populaire que la pêche, et lors d'un des événements sportifs les plus suivis au monde !

En Auvergne - Rhône-Alpes, cinq départements ont été traversés par le Tour de France, les Fédérations de pêche de Haute-Loire, de la Drôme, de l'Isère et de la Savoie ont pu proposer des activités de découverte de la pêche sur les étapes du tour.

A la découverte de la pêche sur le Tour de France

Le Tour de France 2017 aura fait étape en Auvergne - Rhône-Alpes en traversant les villes de Chambéry (73), le Puy-en-Velay (43), Romans-sur-Isère (26), Nantua (01) et la Mure (38). Dans les villages arrivée ou départ, sur le bord des routes ou sur l'eau, les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques de la région ont proposé une quinzaine d'animations, à travers le dispositif « Génération Pêche », pour faire découvrir leur passion et leur loisir au public du Tour de France.

Plus de 2 000 personnes se sont intéressées à la pêche de loisir dans la région, en essayant les activités proposées sur les stands ou au bord des lacs et des rivières : initiations en milieu naturel et apprentissage de l'utilisation de la canne à pêche sur la pêche magnétique, le tapis de lancer et le simulateur de pêche, auront amusé grands et petits. C'est aussi plus de 5 500 personnes qui auront été atteintes par la distribution de goodies aux couleurs de Génération Pêche (pare-soleils, tee-shirts, décapsuleurs...).

L'enthousiasme du public pour la pêche aura été présent tout au long du tour avec une majorité de personnes qui ont réveillé et partagé des souvenirs de pêche ou manifesté leur envie de s'essayer à la pratique de la pêche.

Le Tour de France offre également une superbe vitrine pour valoriser le patrimoine des différentes régions. La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire et le Conservatoire National du Saumon Sauvage ont notamment profité du passage des cyclistes dans la commune de Saint Julien des Chazes, qui longe la rivière Allier, pour réaliser le land art (production artistique éphémère réalisée dans la nature) d'un saumon sauvage de 280m de long ! Cette réalisation avait pour but de sensibiliser les spectateurs aux enjeux de préservation et de maintien de cette espèce

patrimoniale dans certaines de nos rivières françaises et notamment la Loire et l'Allier. Pari réussi pour la fédération de pêche puisque le saumon géant a été retransmis en direct à la télévision, lors du passage des coureurs le long de l'Allier.

« A travers le Tour, le public aura pu découvrir la beauté de nos rivières et de nos lacs. »

Pêcheur bénévole

Les structures associatives de la pêche mobilisées pour la valorisation de leur loisir

Le Tour de France représente également un moment fédérateur pour les structures associatives de la pêche de loisir. Elus, salarié(e)s et bénévoles des fédérations de pêche, des associations locales, de l'Association Régionale Auvergne - Rhône-Alpes et de la Fédération Nationale de Pêche ont partagé de concert leur passion avec les spectateurs du Tour. Près de 150 personnes, issues du milieu associatif de la pêche de loisir dans la région, se sont ainsi mobilisées pour valoriser cette pratique auprès du grand public et innovées pour proposer des animations ludiques autour de la pêche. Le Tour de France, au-delà de faire connaître la pratique de la pêche comme loisir moderne, sportif et dynamique, permet aussi de montrer le poids des pêcheurs et de leur organisation ; la région Auvergne - Rhône-Alpes compte 300 000 pêcheurs, 12 fédérations départementales de pêche et plus de 450 associations locales de pêche.

« Le Tour de France était une très bonne expérience fédératrice, qui en plus de nous rassembler, nous a permis d'aller à la rencontre du grand public et de lui faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques » Pêcheur bénévole



Génération Pêche au Puy en Velay ©ARPARA



L'équipe de la fédération de pêche de la Drôme à Romans-sur-Isère ©ARPARA



Saumon atlantique de 280m de long à Saint Julien des Chazes (43) ©ARPARA



La mascotte GLOOPS avec le public du Puy en Velay ©ARPARA



Au bord des routes de la Savoie ©ARPARA



Initiation pêche au bord du lac Laitalet en Savoie ©ARPARA



Génération Pêche salue les cyclistes en Savoie ©ARPARA

LE TOUR DES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE



FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'AIN

Préservation de la dernière écrevisse autochtone du département

L'écrevisse à pattes blanches : une espèce protégée...

L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) est aujourd'hui **la seule écrevisse autochtone** (par opposition aux écrevisses introduites) **encore présente dans le département de l'Ain. Elle est le témoin de la richesse et de la qualité de nos cours d'eau.** Particulièrement exigeante concernant son milieu de vie, elle requiert des eaux de bonne qualité, exemptes de pollutions, un habitat suffisamment diversifié et présentant de nombreuses caches pour s'abriter ainsi qu'une température fraîche et constante.

Espèce protégée sur le territoire national et à l'échelle européenne, il est interdit d'altérer et de dégrader sciemment les milieux particuliers à cette espèce. Sa pêche est strictement interdite dans le département de l'Ain.

...menacée par la progression d'écrevisses exotiques

Depuis les années 50, les populations d'**écrevisses françaises n'ont cessé de décliner suite à la dégradation massive des milieux aquatiques et l'introduction d'écrevisses d'origine américaine.** Sans en être affectées, elles transmettent aux écrevisses autochtones une maladie qui leur est fatale, sans danger pour l'Homme : la « **peste des écrevisses** ». Elles se révèlent également être de redoutables compétitrices pour la nourriture, l'habitat et se comportent en prédateurs. Une fois installées, il est impossible de les éradiquer.

Véritables menaces pour l'écosystème, il est nécessaire de pouvoir les distinguer. Dans le département de l'Ain on en dénombre 3 espèces : l'écrevisse de Californie ou «Signal», l'écrevisse rouge de Louisiane et l'écrevisse américaine.



Un plan d'action pour la conservation de l'Écrevisse à pieds blancs

Un Plan d'Action est mené par le Conseil Départemental et la Fédération de Pêche de l'Ain depuis 2014. Il vise à améliorer les connaissances sur cette espèce dans le département ainsi qu'à mettre en place des propositions de gestion avec les acteurs locaux (communes, syndicats de rivières, associations locales de pêche...). Cette année vient clore 4 années d'investigations sur cette thématique.

Les connaissances historiques et les travaux de prospection réalisés ont permis de préciser l'existence de plus de 30 zones colonisées par l'écrevisse à pieds blancs. Des analyses génétiques ont également révélé la présence de caractéristiques uniques à ce département, confirmant un devoir de conservation.



L'exemple du sauvetage des écrevisses du ruisseau du Buizin

Le ruisseau du Buizin, affluent de l'Albarine, abrite une population d'écrevisses à pieds blancs condamnée par la progression constante d'écrevisses Signal. De ce fait, le Syndicat de l'Albarine associé à la Fédération de pêche de l'Ain, a entrepris le sauvetage des écrevisses françaises en les transférant vers un milieu plus hospitalier.

Un an après la première introduction sur un ruisseau voisin, les résultats sont encourageants. La population d'écrevisses à pattes blanches semble aujourd'hui s'être acclimatée et reproduite. Deux nouveaux transferts ont été réalisés l'été dernier et ont permis de sauver 520 individus.

Suivi des poissons carnassiers introduits dans le milieu naturel

Le déversement de poisson, une pratique à évaluer

Les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques ont un rôle de gestion de la ressource piscicole sur les sites de pêche qu'elles gèrent. Sur les secteurs de 2^{ème} catégorie piscicole, certaines AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) de l'Allier réalisent une gestion piscicole par déversements de brochets ou de sandres adultes, issus généralement de piscicultures. Ces déversements ont lieu pendant l'hiver afin de garantir de belles prises à leurs adhérents pendant la période de pêche autorisée. Les associations de pêche y voient ainsi la possibilité de maintenir des poissons dans les milieux dégradés, d'optimiser la pratique de la pêche, voire de préserver les géniteurs sauvages sur certaines zones.

Mais que deviennent ces poissons une fois introduits dans le milieu naturel ? Une meilleure connaissance de ces poissons semble nécessaire pour permettre une gestion halieutique adaptée. La Fédération de pêche de l'Allier a ainsi lancé une étude pour suivre le devenir des poissons carnassiers déversés dans le milieu naturel par les AAPPMA de son département.

Une étude basée sur le marquage de brochets et de sandres

La Fédération de pêche de l'Allier a mené une première phase de marquage de 450 poissons en novembre 2015. Le brochet et le sandre ont été privilégiés car ces deux espèces de poissons carnassiers sont très prisées par les pêcheurs. L'étude, basée sur le marquage des poissons, avait pour objectif d'évaluer l'efficacité de déversements de poissons adultes sur les captures de pêche et d'obtenir des données sur leurs déplacements, leurs modes de captures et leur devenir dans le milieu.



Marques spaghetti sur le dos d'un sandre © FDAAPPMA03

Pour mener à bien cette étude, neuf sites de déversements ont été sélectionnés (6 en plans d'eau et 3 en rivière). Le marquage des poissons de plus de 50 cm (sous anesthésie) a été réalisé à l'aide de deux « marques spaghetti » placées sous la nageoire dorsale du poisson. Au moment du marquage, les informations sur la date, le lieu de déversement, la taille et le poids du poisson ont été relevées pour les comparer avec les futures captures des pêcheurs fréquentant les zones de déversements.

Durant la première phase d'étude, de décembre 2015 à janvier 2017, 92 captures de poissons carnassiers marqués ont été déclarées grâce à la contribution de 67 pêcheurs de loisirs. Le taux

de capture, avoisinant les 20%, est un retour important pour ce type d'étude malgré les risques de perte des marques et le manque de transmission d'informations par les pêcheurs.

Un objectif atteint mais des perspectives d'amélioration pour la gestion halieutique des poissons carnassiers

L'étude a montré que le déversement de poissons carnassiers adultes à l'automne semble augmenter et favoriser les prises pour les pêcheurs. Elle a cependant révélé quelques résultats significatifs permettant d'optimiser la gestion des déversements des poissons carnassiers afin de faciliter les captures par les pêcheurs de loisir et ainsi favoriser la pratique de la pêche.

• Réaliser des déversements en milieux fermés

L'étude révèle que les brochets sont recapturés plus facilement dans les plans d'eau qu'en rivière, où les courants engendrent une disparition rapide des poissons lâchés.

• Privilégier le déversement de brochets

Les brochets, poissons agressifs, répondent mieux à la pêche à la ligne et se font recapturés rapidement.

Ils passent en moyenne 70 jours dans le milieu avant d'être capturés, tandis que les sandres passent en moyenne 157 jours dans le milieu ; certains brochets ont été capturés deux jours après leur lâcher.

Les brochets lâchés se déplacent peu et sont donc plus facilement localisables.

70% des brochets déversés en rivière ont été recapturés à proximité de leur point de lâcher, à une distance inférieure à 1km.

Les brochets lâchés peuvent participer à la reproduction des populations locales.

Certains poissons sont restés plus d'un an dans le milieu avant d'être recapturés. Le déversement de poissons peut ainsi contribuer à augmenter le stock de géniteurs présents.

• Inciter la pratique de la pêche aux leurres

L'étude conforte l'idée qu'il y a une forte pression sur les poissons carnassiers pêchés au vif. Cependant, il apparaît que 75% des brochets capturés aux leurres sont relâchés. Limiter les modes de pêche en autorisant uniquement la pêche aux leurres pourrait optimiser les chances de survie du poisson lors de la remise à l'eau (à condition que le poisson soit correctement manipulé) et ainsi augmenter les chances de recapture.

• Poursuivre les efforts de restauration des zones d'habitat et de reproduction

En parallèle des déversements, la Fédération de pêche de l'Allier encourage les projets de restauration des zones de frayère. L'étude renforce l'idée selon laquelle ces projets doivent être mis en œuvre afin de retrouver des zones de reproduction et d'habitat favorables au développement naturel d'une population stable et durable de ces espèces.



FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'ARDÈCHE

Les stages Atelier Pêche Nature 2017 terminent en beauté !

Dès la première année, les stages Atelier Pêche Nature (APN) ont connu un véritable succès auprès des jeunes et des parents. Chacun des stages proposés a affiché complet et au total ce sont plus de 100 jeunes par an qui ont été formés aux différentes techniques de pêche et au respect de l'environnement. L'ingénierie du projet a été à la charge des agents de développement de la fédération, l'encadrement et l'enseignement ont été assurés par les guides de pêche professionnels de la Compagnie des Guides de l'Ardèche, ce qui fait toute l'originalité du projet !

Une grande partie de ces jeunes se sont retrouvés fin octobre lors du Challenge Inter APN Inter Départementale 2017, organisé avec le soutien de la Compagnie Nationale du Rhône et de la Région Auvergne – Rhône-Alpes.



Stage APN ©FDAAPMA07

Les résurgences des gorges de l'Ardèche, une mine d'or pour la vie piscicole

La rivière Ardèche en aval d'Aubenas subit de fortes hausses de températures en été. En 2015, les enregistreurs thermiques de la fédération ont affiché des températures proches des 27°C. La truite fario (*Salmo trutta*) a su s'adapter à ces conditions particulièrement extrêmes pour une espèce avant tout sténotherme (qui ne supporte pas les variations de température). En fait, elle survit dans ces milieux chauds essentiellement grâce à la présence de résurgences distillant dans le cours d'eau, une eau fraîche et à température constante. Ces refuges thermiques bénéficient autant aux truites qu'aux différentes espèces d'accompagnement tels que les cyprinidés rhéophiles.

Les enjeux de l'étude sont doubles : d'une part améliorer les connaissances sur la fonctionnalité de ces milieux, au regard des différents scénarios d'évolution du climat, mais aussi et surtout, disposer de connaissances sur ces écoulements karstiques (écoulements rapides dus à la présence d'une surface calcaire) et leurs influences sur la vie piscicole afin d'éviter les prélèvements futurs déjà envisagés pour l'alimentation en eau de la basse Ardèche, très touristique et consommatrice d'eau en été.

Cette étude qui comporte un suivi piscicole par un apnéiste professionnel et une étude thermique par survol avec une caméra infrarouge, s'intègre parfaitement dans les orientations du SDAGE. (SDAGE OF 0, disposition 0-05) mais aussi dans la politique de gestion de la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche. Les premiers résultats font apparaître une répartition, grâce aux apports d'eau fraîche, de la truite fario sur tout le linéaire.



Rivière Ardèche ©FDAAPMA07

Le développement de partenariats, un gage de qualité pour de nombreux projets

Dans le monde actuel où les opérations sont de plus en plus complexes, tant du point de vue technique que financier, la Fédération a délibérément choisi de privilégier pour leur réalisation le mode « partenarial » au mode « individualiste » ; ce dernier, s'il peut sembler satisfaisant au premier abord, n'en est pas moins synonyme d'un certain manque d'ambition et de hauteur de projet.

Si le temps d'élaboration s'en trouve nécessairement augmenté, au final, les projets sont plus aboutis et surtout plus concertés, parfois même, des opérations à priori irréalisables débouchent sur de belles réussites collectives !

Il est possible ici de citer quelques opérations en cours : étude sur les résurgences avec le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche et l'Ecole normale Supérieure de Lyon, pose de webcam sur un barrage du Rhône avec la CNR, et bien d'autres encore déjà réalisées ou à venir !

Cette logique de co construction engagée permet aussi l'identification par les partenaires de la Fédération comme acteur incontournable dans les domaines du développement de la pêche, des milieux aquatiques, du tourisme.

Un été pêche pour les touristes dans le Cantal

Durant l'été 2017, la Fédération de pêche du Cantal et 7 AAPPMA (associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques) du Cantal (Champs sur Tarentaine, Chaudes-Aigues, Massiac, Murat, Allanche, Pierrefort et Saint-Flour) se sont engagées dans la mise en place d'animations « Découverte et initiation à la pêche de loisir » en direction des vacanciers et des habitants des différents territoires.

En partenariat avec les Offices de Tourisme (pour la promotion) et des moniteurs guides de pêche professionnels (pour l'animation), 30 après midi « pêche » ont été proposées du 17 juillet au 24 août.

Loisir de pleine nature à part entière, les sorties « pêche » écrevisses, truites en lac et carnassiers en float tube ont attirées 1000 personnes (hommes, femmes et enfants), soit une moyenne par animation de plus de 30 participants. Au dire des responsables des offices de tourisme, de toutes les activités proposées, la pêche est celle qui attire et séduit le plus de touristes.

Une réussite qui, dès l'année prochaine, devrait s'étendre sur les territoires d'autres AAPPMA du Cantal.



Initiation pêche ©FDAAPPMA15

Ecrevisses à pattes blanches : 600 km de cours d'eau prospectés

De juin à octobre 2017, la Fédération de pêche du Cantal a réalisé un inventaire des écrevisses à pattes blanches sur 600 kms de cours d'eau de l'ensemble du bassin versant de l'Alagnon (départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme). Cette espèce, révélatrice de l'état du milieu aquatique, est en très forte régression en France. Cependant, plusieurs populations ont été recensées sur différents secteurs du bassin de l'Alagnon.

Cet inventaire, intégré dans une politique globale de gestion de la ressource en eau et de la biodiversité (portée par le Syndicat Interdépartemental de Gestion de L'Alagnon et de ses affluents (SIGAL)), permettra de développer des actions pour la préservation des populations d'écrevisses (assainissement des eaux usées, restauration de l'état des berges, amélioration des traversées de cours d'eau, etc...), et plus largement pour la restauration de la qualité des cours d'eau. Cette étude montre à quel point l'acquisition de connaissances est indispensable pour développer les projets de restauration et de protection des milieux aquatiques.

La pêche au "Cantal Tour Sport"

La Fédération de pêche du Cantal et les AAPPMA concernées ont participé à la quatrième édition du Cantal Tour Sport.

Cette manifestation organisée par le Conseil Départemental du Cantal s'est déroulée sur 5 sites et a rassemblé près de 5000 adolescents qui ont pu découvrir et s'initier à une multitude d'activités nature.

Pour la pêche de loisir, ont été proposés : la pêche des carnassiers en bateau - la pêche en float tube - la découverte des sensations du combat avec un poisson sur le simulateur de pêche. Une belle occasion de faire découvrir la pêche de loisir aux jeunes générations !



Pêche en float tube ©FDAAPPMA15

La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de la Drôme participe à la reconquête de la continuité écologique

La Fédération de pêche de la Drôme met en œuvre des actions de restauration et d'amélioration du milieu aquatique préconisées par son Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Sur un affluent de la rivière Drôme, le ruisseau «La Grenette» (classé en liste 2), compte **cinq seuils infranchissables qui vont être effacés** :

- 1 seuil, le « Foron » sur la commune de Grâne,
- 4 autres seuils sur les communes de Autichamp et de La Repara – Auriples.

Dans le cadre de ce projet de restauration de la continuité écologique, la fédération assure l'avance de trésorerie, la maîtrise d'ouvrage et le suivi de travaux sur les quatre seuils. Pour le seuil « Forons », le suivi sera assuré par le syndicat mixte de la rivière Drôme (SMRD), grâce la convention signée avec la fédération de pêche. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse apporte son soutien financier.

Préalablement aux travaux, le dossier de déclaration (instruit au titre des articles L 214.1 à L214.6 du code de l'environnement), a été validé par le Préfet. L'Agence Française pour la Biodiversité a donné un avis favorable, les riverains ont apporté leur accord et l'entreprise a été choisie suite à un appel d'offre.

Déroulement des travaux pour le premier seuil traité, le «Foron» :

Le 26 septembre 2017 : ouverture du chantier, création de la piste d'accès, déboisement ponctuel et création du chenal de contournement des eaux.

Le 27 septembre 2017 : sauvetage piscicole par le pôle technique de la fédération de pêche avant la mise en assec du tronçon nécessaire à l'opération d'arasement du seuil.

Le 28 septembre 2017 : arasement du seuil Foron.

Le 29 septembre 2017 : fin des travaux et réception des travaux la semaine suivante.



Seuil Foron avant travaux ©SMRD



Seuil Foron après travaux ©FDAAPPMA26

L'arasement des autres seuils sera réalisé à la suite, permettant **un gain de libre circulation piscicole sur une distance de 5000 mètres.**

Après cette année de sécheresse, où le milieu aquatique a été sacrifié par les pouvoirs publics pour permettre l'irrigation agricole, les structures associatives de la pêche auront besoin d'être rassurées sur l'avenir avant de poursuivre leurs actions d'intérêt général servant à atteindre le bon état écologique des eaux.

Prospections écrevisses dans les Chambarans

Dans le cadre d'une étude s'inscrivant dans une convention avec la Direction Départementale des Territoires, la fédération termine actuellement des prospections d'écrevisses à Pieds Blancs sur le territoire des Chambarans.

Une précédente étude avait été réalisée en 2010 visant à établir un état des lieux des populations d'écrevisses à Pieds Blancs. L'objectif de l'étude de cette année est de comparer les résultats afin de connaître la dynamique des populations.

Le territoire prospecté

La zone de prospection, le massif des Chambarans, accueille plusieurs populations de l'espèce recherchée.

Dans ce massif au réseau hydrographique important, les écrevisses se cantonnent dans les têtes de bassins. Les trois bassins versants sujets principaux de l'étude sont l'Aigue Noir, la Galaure et l'Herbasse. Ces espaces font partie du site Natura 2000 « Etangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran ».

L'espèce recherchée

L'Ecrevisse à Pieds Blancs (*Austropotamobius pallipes*) est une espèce autochtone très sensible aux pollutions et aux modifications de l'habitat aquatique, elle est indicatrice des milieux de bonne qualité. Son aire de répartition ne cesse de régresser. L'état critique de cette espèce a poussé les autorités à la protéger par plusieurs mesures réglementaires.



Ecrevisse à Pieds Blancs ©FDAAPPMA38

La prospection en pratique

La prospection est réalisée de nuit sur le cours d'eau à l'aide d'une lampe phare.



Prospection nocturne ©FDAAPPMA38

Chaque point, analysé au préalable par cartographie, est prospecté de nuit en vérifiant la présence ou non de l'espèce. Il s'agit d'observer sur un linéaire l'évolution de la population en limitant au maximum la pénétration dans le milieu. Les écrevisses observées ne sont presque pas manipulées et entre chaque cours d'eau une désinfection des bottes est systématiquement opérée afin d'éviter toute propagation de pathologie éventuelle.

La présence ou l'absence d'écrevisse (toute espèce confondue) est systématiquement notifiée.

Une dizaine de sorties nocturnes, effectuées par les techniciens de la Fédération de pêche, a été nécessaire.

Dans un second temps, les linéaires colonisés seront représentés sur une cartographie.

L'étude n'est pas encore terminée mais d'après les premières estimations, la majorité des populations inventoriées en 2010 sont toujours en place en 2017.

Pour rappel :

En Isère, l'écrevisse à Pieds Blancs peut être pêchée uniquement pendant 10 jours consécutifs, à partir du 4ème samedi de juillet.

Sa taille minimale de capture est fixée à 9cm.

Le développement du tourisme pêche dans la Loire, exemple du Pôle pêche de Villerest

Un tourisme nature reconnu

Le département de la Loire est un territoire aux paysages diversifiés, entre plaines, vallées et montagnes, qui propose de nombreuses possibilités de loisirs et de découvertes. Avec plus de 3 000 km de cours d'eau et 2 000 hectares d'étangs, la Loire offre également un beau potentiel halieutique pour pratiquer la pêche de loisir. La pêche est d'ailleurs largement appréciée par plus de 20 170 pêcheurs de tous âges. Cette activité de loisir représente ainsi une opportunité de développement du tourisme dans la Loire, en faisant du département, une «destination pêche» qui peut attirer de nouveaux visiteurs, prêts à se déplacer et parcourir de longues distances pour exercer leur loisir de pleine nature.

La commune de Villerest (située à proximité de Roanne), est pleinement inscrite dans cette volonté de développement économique et touristique

«nature». Le village a ainsi été labellisé «station verte» en 2013 pour son offre de loisirs sportifs et culturels, dans un univers nature. La commune est même allée plus loin dans cette démarche en obtenant en 2016, parmi les cinq premières communes en France, la labellisation «**station pêche**» (label né d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la pêche en France (FNPF) et la Fédération Nationale des Stations Vertes).

La pêche, vecteur de loisir et de tourisme pour le département

Particulièrement engagée pour le développement d'un tourisme pêche, Villerest est devenue un véritable «**pôle de pêche**», c'est-à-dire une commune où tout est organisé pour faciliter, développer et permettre la pratique de la pêche. Avec un grand lac intérieur de 770 hectares, possédant un chemin pédestre de 2km, pourvu de panneaux pédagogiques sur les espèces piscicoles du lac, Villerest offrait déjà un potentiel pour le développement du tourisme par la pratique de la pêche, des sports nautiques et de la randonnée. Mais c'est tout un réseau de professionnels qui a été constitué pour offrir aux touristes pêcheurs, et à leurs accompagnants, des prestations adaptées à leur loisir.



Pêche en bateau sur le lac de Villerest ©FDAAPPMA42

La Fédération de pêche de la Loire a ainsi mobilisé les hébergeurs, les restaurateurs, les magasins et l'office du tourisme pour réunir, au sein d'un même réseau, tous les services utiles et adaptés aux pêcheurs :

- achat de matériel et de cartes de pêche,
- location d'embarcation,
- guidage,
- hébergements adaptés au stockage du matériel de pêche,
- point de restaurations et de renseignements à proximité.

La pêche offre aux professionnels du tourisme une formidable

opportunité de développement de leur activité puisqu'elle se pratique aussi en saison hivernale, ce qui permet de prolonger la saison touristique de ces structures et de dynamiser l'économie locale. L'open de Villerest (compétition de pêche aux carnassiers) est un bel exemple de ce tourisme «désaisonnalisé»; lors d'un week-end, ce sont plus de 200 personnes

qui fréquentent le grand lac, animent la commune et consomment diverses prestations sur place.

C'est grâce à cette entente locale que la fédération de pêche et ses partenaires peuvent aujourd'hui proposer la meilleure offre à leurs touristes pêcheurs et faire de Villerest le premier pôle de pêche du département. Cependant, les efforts sont à poursuivre pour compléter les offres d'activités de loisir pour tous les publics, finaliser les installations du site et pouvoir prétendre prochainement à une labellisation nationale en tant que «parcours pêche passion».



Restauration de la continuité écologique : projets 2017

Projet RCE seuil de Bourouge sur le Cizières : un de plus !

La Fédération de pêche de Haute-Loire a aidé, cet été, une propriétaire à se mettre en conformité avec la Loi sur l'Eau (article L214-17), au travers de travaux de restauration de la continuité écologique, par effacement total de son barrage en travers du cours d'eau du Cizières, appelé seuil de Bourouge.

Cet ouvrage constituait une ancienne prise d'eau d'irrigation sur le Cizières, à Crispinhac, sur la commune de Mazerat d'Allier. D'une hauteur de chute de plus d'1,10 m pour une longueur de près de 3,50 m, cet obstacle était totalement infranchissable pour la faune piscicole et bloquait le transit sédimentaire naturel de cette petite rivière. Le Cizières, bien que dégradé par de multiples facteurs anthropiques (pollution organique diffuse, prélèvements, obstacles à l'écoulement, etc.) présente encore une population de truites et d'espèces accompagnatrices intéressantes comme le Vairon et complétées par la présence avérée d'écrevisses à pattes blanches au fort intérêt patrimonial.

Le projet de restauration de la continuité écologique a donc permis de ré-ouvrir totalement le milieu sur près d'un kilomètre. Fort de la confiance de la propriétaire adressée à la fédération de pêche pour déléguer l'entière Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'œuvre, les travaux n'ont duré qu'une journée grâce à l'excellent travail de l'entreprise de travaux publics SAVY TP (Mazerat d'Allier), qui a dérasé l'ouvrage et aménagé la zone à la pelle mécanique.

Au final, l'étude préliminaire, le suivi du chantier et le financement des travaux d'un montant de 912 € TTC ont été portés entièrement par la fédération de pêche pour le compte de la propriétaire.

Ces actions sur les rivières s'intègrent parfaitement aux objectifs d'entretien et de préservation des milieux aquatiques voulus par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Haut-Allier. La Fédération de pêche de la Haute-Loire continue dans ce sens, son travail partout dans le département.



Seuil de Bourouge avant...



...pendant...



...après travaux ©FDAAPPMA43

La Haute-Loire terre d'accueil pour le tourisme pêche : des poissons sauvages dans un cadre préservé

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire travaille depuis plusieurs années avec la maison du tourisme de Haute-Loire pour promouvoir le loisir pêche au sein de toutes les autres activités de pleine nature disponibles dans le département.

Une brochure a été réalisée en partenariat sur la pêche en Haute-Loire comprenant tous les hébergements labélisés «pêche». Pour assurer la promotion et le développement de la pêche en Haute-Loire, la Fédération développe également les parcours labélisés par la FNP (3 parcours passion, parcours famille en projet...).

Ce tourisme halieutique est aussi visible au niveau de la délivrance des cartes de pêche journalières (ou hebdomadaires) qui ne cessent de croître ces dernières années, sur les mois de juillet et août.

Les animations estivales réalisées par les salariés de la fédération sont aussi efficaces pour faire découvrir la pêche comme loisir de pleine nature à la portée de tous. Cette année ce sont près de 180 personnes qui ont été accompagnées pour une demi-journée d'initiation : à la pêche au coup, à la découverte de la pêche des écrevisses américaines, à la pêche des cristivomers (poisson des grands lacs) en bateau ou encore à la pêche à la mouche à vue.

Un inventaire piscicole inédit pour évaluer les efforts de gestion des barrages hydroélectriques sur la Sioule

La rivière Sioule, affluent de l'Allier, est barrée par plusieurs retenues hydrauliques servant à la production d'électricité comme le barrage de Fades et le barrage de Queuille.

Ces barrages ont un impact sur les milieux aquatiques. En interrompant l'écoulement naturel de l'eau, ils perturbent les conditions écologiques et le fonctionnement des rivières, la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments. Ces perturbations altèrent le cycle de vie des poissons en général et des migrateurs en particulier (en freinant le cycle de reproduction et l'éclosion des œufs par exemple), les habitats naturels sont dégradés, la qualité de l'eau est perturbée, la biodiversité est affaiblie et les cours d'eau sont déconnectés.

En plus de constituer un obstacle sur la rivière, les barrages doivent produire de l'électricité aux heures de pointes, ce qui impose de procéder à des « lâchers d'eau » ou éclusées. Lorsqu'une forte demande électrique l'impose, les vannes de l'ouvrage sont alors ouvertes ce qui permet de satisfaire rapidement à la demande énergétique. Ces lâchers d'eau entraînent une submersion des cours d'eau en aval du barrage avec une augmentation brutale du niveau de l'eau dans la rivière et des vitesses de courant. À l'inverse, lorsque les vannes sont refermées, le niveau de l'eau diminue provoquant, cette fois, des assèchements importants dans les bras latéraux de la rivière et les zones de berge.

Les populations de poissons, très sensibles à ces variations de niveau, subissent en peu de temps des effets dévastateurs. Les alevins (petits poissons) abrités dans des zones peu profondes sont emportés lors des lâchers rapides, les zones de reproduction (frayères) sont perturbées avec notamment une diminution de l'oxygénation des œufs, quant aux poissons réfugiés sur les berges, ils se retrouvent prisonniers dans des zones sans eau lors des périodes de remplissage.



Pêche électrique ©FDAAPPMA63

La Fédération de pêche du Puy-de-Dôme, la Fédération de pêche de l'Allier et l'association de migrateur LOGRAMI ont engagé un dialogue avec le gestionnaire des barrages de la Sioule pour améliorer la réglementation des lâchers d'eau afin de parvenir à un mode de gestion plus favorable aux milieux aquatiques. Cette nouvelle réglementation permet dorénavant d'échelonner les périodes de montée et de baisse de l'eau pour permettre aux poissons de s'habituer progressivement à ces variations de niveau.

Dans le cadre du nouveau protocole de gestion des barrages de la Sioule, EDF a mis en place en 2016 un suivi écologique des éclusées en missionnant un bureau d'étude pour faire un

suivi des frayères, de l'éclosion et de la survie des alevins ainsi qu'un suivi du comportement hydraulique des habitats favorables aux juvéniles. Afin de dresser un état initial précis du peuplement piscicole de la rivière et de mieux définir l'impact des éclusées sur le cycle de vie des poissons à fort intérêt écologique et halieutique, les fédérations de pêche, LOGRAMI et le bureau d'étude ont réalisé un inventaire piscicole exceptionnel.

C'est une pêche électrique à 8 anodes, sur 50m de large et 200m de long, qui a été orchestrée avec plus de 50 participants, montrant les capacités des structures associatives de pêche à fédérer et mobiliser des partenaires de diverses structures (AAPPMA, services de l'Etat, bureau d'étude...). Cette prospection visait alors à faire l'inventaire total et précis des espèces de poissons présentes dans le cours d'eau. Onze espèces de poissons ont ainsi été identifiées avec une bonne représentation de vairons, loches et chabots. Cependant les fédérations de pêche espèrent que les inventaires à venir montreront une amélioration du peuplement des truites fario, saumons et ombres commun grâce notamment à la préservation de leurs zones de fraie.

Des journées portes ouvertes en plein air pour valoriser la pêche de loisir

La pratique d'une activité n'est-elle pas le meilleur moyen pour la découvrir et l'apprécier ? La fédération de pêche du Puy-de-Dôme, très active dans le développement d'activités de découverte de la pêche de loisir (avec plus de 200 animations par an), diversifie ses actions en organisant des « journées portes ouvertes » pendant l'été. Non, il ne s'agit pas de visiter les bureaux de la fédération de pêche mais, au contraire, d'aller au contact de la nature et des milieux aquatiques pour s'initier à la pratique de la pêche !

Véritable moment de convivialité, de partage et de découverte,

ces animations originales permettent d'aborder la pêche de loisirs aux bords des plans d'eau les plus touristiques du département. Des guides de pêche professionnels réalisent des démonstrations et des initiations à la pêche pour les promeneurs, les vacanciers et les touristes présents le long du lac Chambon, du lac des Hermines, du lac d'Aubusson et du barrage de Fades Besserve. Avec plus de 300 personnes qui se sont essayées à la pêche aux écrevisses, la pêche au coup ou encore la pêche à la mouche, ces journées portes ouvertes ont réussi leur pari et seront renouvelées l'été prochain !



FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON

Conférences Pêche-Nature :

La Fédération de pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place, pour la première fois en 2016, un cycle de conférences sur le thème des milieux aquatiques et de la pêche. Première fédération de pêche à initier cette animation grand public, ces conférences animées par des professionnels et passionnés de la pêche, visent à partager des connaissances, des expériences et des pratiques auprès d'un large public, pêcheur comme néophyte.

Le premier cycle de quatre conférences a réuni plus de 300 participants. Face à l'enthousiasme du public et le succès de ces premières conférences, la Fédération de pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon renouvelle son cycle de conférences pour la saison 2017/2018.

Au programme :

Le pêche à la mouche d'hier à aujourd'hui

Mercredi 06 décembre 2017, 19h
Jean-Luc ESTUBLIER

Le sandre : pêche et comportements

Mercredi 10 janvier 2018, 19h
Gaël EVEN

Le toc à la nymphe

Mercredi 07 février 2018, 19h
Laurent JAUFFRET

Le brochet : connaissances et préservation

Mercredi 07 mars 2018, à 19h.
Jean-Pierre FAURE

Les conférences sont gratuites mais une inscription préalable est obligatoire.

Plus de renseignements sur <http://educationpeche.free.fr>

L'effacement d'obstacles sur les cours d'eau favorise la reconquête du milieu par les communautés piscicoles

Le bassin versant du Garon présente de nombreuses perturbations liées à la dégradation de la qualité de ses eaux. Il est par ailleurs soumis à des phénomènes d'à sec réguliers et supporte une importante quantité d'ouvrages, tels que des seuils en enrochement, qui représentent autant d'obstacles pour la libre circulation des espèces aquatiques et l'écoulement de l'eau (plus de 60 obstacles relevés sur 19km de cours d'eau). Le bassin versant du Garon a ainsi fait l'objet de deux contrats de rivière depuis le début des années 2000.

Le second contrat de rivière, porté par le SMAGGA (Syndicat Mixte d'Aménagement de Gestion du bassin versant du Garon), vise à atteindre la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques, la bonne qualité de l'eau et la gestion équilibrée de la ressource en eau. Il définit sur cinq ans (2013-2018) un programme d'études et de travaux à mener par les partenaires techniques et financiers.

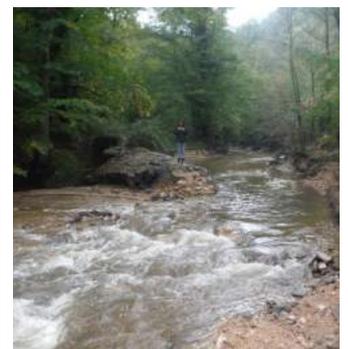
La Fédération de pêche du Rhône est associée au deuxième contrat de rivière du Garon, en tant que financeur et partenaire technique. Elle réalise notamment le suivi des populations de poissons pour vérifier l'efficacité des travaux suite aux actions qui ont été entreprises.

L'étude menée par la fédération de pêche a ainsi révélé que sur le haut du bassin versant du Garon, où l'effacement complet d'une dizaine de seuils a permis la reconnexion de trois affluents, les populations de truites ont augmenté, restent stables et supportent visiblement mieux les épisodes de canicule. A l'inverse, sur le

sous-bassin versant du Mornantet, la partie la plus impactée avec un seuil tous les 250m, où aucuns travaux n'ont été portés, les populations de truite se sont effondrées après chaque épisode important de canicule/sécheresse (2003 à 2006 et 2015 à 2017). La fédération de pêche a ainsi relevé sur ce secteur, qu'après les sécheresses de 2015-2016-2017, il y avait 16 fois moins de truites sur une population déjà en souffrance.



Avant suppression du seuil de la vallée en Barret sur le Garon ©FDAAPPM69



Après suppression du seuil de la vallée en Barret sur le Garon ©SMAGGA

Cet exemple illustre bien l'importance de la libre circulation piscicole pour résister aux événements climatiques extrêmes, malheureusement toujours plus intenses. Les acteurs de la préservation des milieux aquatiques disposent cependant de moyens pour y faire face, dans ce sens, la fédération de pêche et le SMAGGA vont poursuivre leur collaboration et leurs efforts pour parvenir à la reconquête de la continuité écologique des cours d'eau et à la restauration de leur fonctionnement ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'eau et au maintien de la biodiversité.



FÉDÉRATION DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA SAVOIE

Le plan d'eau de Barouchat, un site de pêche exceptionnel réaménagé pour l'accueil et le développement des loisirs tous publics

Le plan d'eau de Barouchat, implanté sur la commune de Bourgneuf en Savoie, est un lac aménagé pour la pêche d'une superficie de 7 ha et d'une profondeur de 12 m. En fonction depuis 1998, il est géré par la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Savoie. Son emplacement en bordure de la rivière l'Arc, la qualité de ses eaux et le peuplement du plan d'eau en truites fario, arc en ciel, tigré et aquabonita, font de ce site un endroit privilégié et renommé pour la pêche.



Vue aérienne de Barouchat ©FDAAPPMA73

La Fédération de pêche de Savoie a initié un projet de développement des infrastructures de Barouchat pour implanter un pôle pêche régional. Celui-ci est en cours de finalisation et sera opérationnel en début d'année 2018.

Création d'un pôle de pêche régional pour le développement de la pêche et des loisirs

Chaque année ce sont plus de 40 000 personnes qui fréquentent Barouchat. Près de 12 000 pêcheurs viennent profiter des qualités de ce réservoir de pêche à la truite, et de nombreux promeneurs et accompagnants viennent passer un moment de détente sur les sentiers et les berges du plan d'eau.

Au bord du lac un chalet est implanté où chacun peut s'acquitter de son droit de pêche, emprunter du matériel (appâts, cannes, barques...), se restaurer, se détendre et profiter de la quiétude des lieux.

Avec le soutien de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, du département de la Savoie, de la communauté de communes Cœur de Savoie, de la commune de Bourgneuf et de la Fédération Nationale de Pêche en France, la Fédération de pêche de Savoie a transformé le chalet d'accueil du plan d'eau pour permettre la découverte de la pêche et de son environnement de façon plus optimum. Un espace est notamment dédié à la création d'un pôle pédagogique, mis à disposition des AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) pour leurs ateliers de découverte de la pêche et du milieu aquatique.



Chalet d'accueil du lac ©FDAAPPMA73

La Fédération de pêche de Savoie souhaite également développer de nouvelles activités d'initiation à la pêche autour du lac de Barouchat et va mettre ces structures réaménagées à disposition de nouveaux partenaires.

Cette orientation permettra une plus large ouverture du monde de la pêche vers tous les publics.

Evolution de l'accès à la pêche en Savoie avec une carte de pêche départementale

La pêche de loisir est une pratique réglementée qui nécessite de détenir une carte autorisant l'accès aux sites de pêche gérés par les structures associatives de la pêche de loisir.

Historiquement, pour pouvoir pêcher à l'année dans le département de la Savoie (qui n'adhère pas aux ententes interdépartementales), un pêcheur majeur devait acquérir une carte « personne majeure » d'AAPPMA de Savoie puis prendre une carte supplémentaire pour la réciprocité départementale.

Afin de simplifier et faciliter la pratique de la pêche de loisir pour ses 24 000 pêcheurs, **la Fédération de pêche de Savoie propose, à partir de 2018, une carte de pêche « personne majeure » unique au tarif de 91€ pour pêcher sur l'ensemble du domaine réciprocaire du département (56,80€ pour les pêcheurs ayant déjà une carte dans un autre département).** Toutes les autres cartes de pêche en Savoie, notamment temporaires (journée et hebdomadaire), avaient déjà un périmètre départemental.

La télémétrie : une méthode novatrice pour suivre les déplacements des espèces aquatiques

Les dispositifs télémétriques, en particulier via la technologie RFID (Radio Frequency Identification), permettent de quantifier le flux de poissons marqués franchissant ou dévalant un ouvrage, et ce, à tout moment du jour ou de la nuit (période de passage, temps de passage, flux...).

Cette technologie utilise des transpondeurs passifs ou PIT-tag (Passive Integrated Transponder) qui sont des marques non alimentées par une batterie. Ils émettent une fréquence radio lorsqu'ils sont excités par un champ magnétique (constitué par une antenne). Le signal transmis est un code unique qui permet l'identification précise d'un individu marqué. Cette méthode permet le marquage rapide d'un grand nombre d'individus (plusieurs centaines) pour un temps quasi illimité (très longue durée de vie de la marque, généralement le temps de vie de l'individu pour les espèces étudiées ici). Ceux-ci peuvent ensuite être détectés grâce à des antennes fixes ou mobiles,

à une distance maximale variant de 30 à 60 cm en moyenne.

La Fédération de pêche de Haute-Savoie utilise cette technologie depuis plusieurs années, en particulier avec le programme européen Interreg Espace Arve et Rhône qu'elle a mené avec Hépia Genève. Ce programme a permis d'obtenir des résultats concrets sur les capacités de déplacement de poissons emblématiques du bassin versant : truite fario, barbeau fluviatile, ombre commun, chevaine et chabot, mais également de développer des méthodes de suivi novatrices pour le territoire : la technologie RFID, les analyses génétiques pour les populations de chabot.

La télémétrie s'est révélée particulièrement intéressante pour réaliser des suivis d'ouvrages, c'est pourquoi la fédération utilise cette technique sur de nouveaux ouvrages. Actuellement, elle suit 3 seuils afin d'en évaluer le franchissement après travaux de restauration de la continuité écologique.

Diagnostic piscicole du bassin versant de la Dranse de Morzine

Dans un souci de gestion durable de ses populations piscicoles, la Fédération de Haute-Savoie pratique une gestion axée sur la protection et la réhabilitation des milieux. Cette orientation nécessite une bonne connaissance des milieux et implique la réalisation de diagnostics écologiques complets à l'échelle du bassin versant.

La fédération a réalisé, dans le cadre de la réalisation de son Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), une synthèse piscicole de chaque unité homogène de gestion (contexte) à l'échelle de son territoire. Cette synthèse est basée sur les données existantes d'inventaires et de sondages piscicoles, de thermie, de fonctionnalité des populations de truites, de repeuplements...

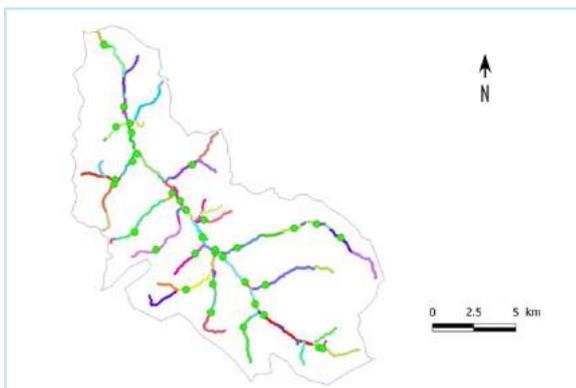
Pour le bassin de la Dranse de Morzine, cette synthèse piscicole a mis en exergue le manque de données quantitatives récentes. Aussi, l'acquisition de données sur l'ensemble du réseau hydrographique piscicole de ce bassin versant est nécessaire pour établir un diagnostic fin des populations

actuelles permettant de mettre en place des actions pertinentes.

La fédération propose d'établir un diagnostic piscicole complet en 2017 avec 35 stations de suivi piscicole, d'en sélectionner certaines à l'issue de ce travail qui soient représentatives des diverses situations rencontrées sur les cours d'eau du bassin versant et de les étudier en monitoring entre 2018 et 2021 inclus.

L'échantillonnage piscicole sera réalisé par pêche électrique d'inventaire, les résultats seront analysés sur le plan quantitatif

(estimation des densités et biomasses) et qualitatif (cortège d'espèces présentes). Des résultats détaillés seront présentés pour l'espèce truite commune. Au cours de chaque pêche électrique d'inventaire, un prélèvement d'écaillés sera réalisé sur environ 60 individus répartis dans toutes les classes de taille afin de déterminer leur âge. Cette analyse apportera une information sur la croissance et la dynamique de la population. L'ensemble des données récoltées permettra d'établir un diagnostic écologique complet permettant de pointer les dysfonctionnements potentiels sur le bassin versant.



Stations de suivi sur la Dranse Morzine
©FDAAPPM74



Le réseau associatif de la pêche de loisir, quelle organisation ?



La pratique de la pêche de loisir s'est structurée à partir de 1947 avec la création de l'Union Nationale de la Pêche en France (UNPF). Elle s'est ensuite développée et organisée par la création de plusieurs structures agréées pour la pêche de loisir (SAAPL), réparties partout en France. Ces associations assurent le développement de la pratique de la pêche en eau douce en France, à travers la préservation des espèces et des milieux aquatiques ainsi que par le déploiement d'une offre de pêche adaptée aux nombreux pratiquants de ce loisir nature. Comment ce réseau est-il constitué ?

ORGANISATION DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE PÊCHE EN FRANCE :

1 fédération nationale, la FNPF

La Fédération Nationale de la Pêche en France est la structure institutionnelle qui représente la pêche en eau douce et la protection des milieux aquatiques en France. Cette association, agréée pour la protection de l'environnement, a été créée en 2007 dans le cadre de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA). Elle coordonne le réseau et l'action des structures agréées pour la pêche de loisir et représente l'intérêt des pêcheurs à l'échelle nationale et européenne.



13 associations régionales

Les associations régionales sont l'organe de représentation de la FNPF à l'échelle régionale. Suite à la réorganisation des régions en 2016, les anciennes unions régionales de pêche ont évolué en associations régionales afin de correspondre à la nouvelle organisation géographique des 13 régions administratives. Elles coordonnent l'action des fédérations départementales de pêche, développent la pratique de la pêche et représentent les intérêts des pêcheurs, à l'échelle régionale.



6 unions de bassin

Les unions de bassin ont été créées en compléments des associations régionales afin d'entrer en concordance avec l'organisation des Agences de l'Eau dont le périmètre d'action s'étend aux bassins hydrographiques du territoire.



9 associations de protection des poissons migrateurs

Ces associations ont pour missions la gestion, la protection et la restauration des stocks de poissons migrateurs tels que le saumon atlantique, la truite de mer, l'alose, la lamproie ou l'anguille, à travers des actions de repeuplement des poissons, de restauration de la continuité écologique et des habitats naturels, de suivis biologiques des populations. La plupart des

poissons migrateurs en France font l'objet d'une protection nationale voire européenne.



94 fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA)

Les fédérations départementales de pêche, grâce à leurs compétences techniques, leurs expertises et leur bonne connaissance de leur territoire, développent la pêche de loisir, mettent en œuvre des actions de promotion du loisir pêche, protègent les milieux aquatiques, valorisent et surveillent le patrimoine piscicole de leur département. Elles coordonnent et encadrent l'action de leurs AAPPMA adhérentes.



3 800 associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA)

Les AAPPMA détiennent et gèrent les droits de pêche qu'elles acquièrent sur les domaines publics ou privés. Elles participent localement à la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole en réalisant des actions de lutte contre le braconnage (surveillance et contrôle), la pollution (nettoyage des cours d'eau et des berges) ou la destruction des zones humides. Elles participent également à la découverte de la pêche en réalisant des initiations auprès de toutes les générations et des actions de sensibilisation aux milieux aquatiques.

Avec **1 527 490 pêcheurs** en 2016, la pêche est le deuxième loisir le plus pratiqué après le football

Elle représente environ 2 milliards d'euros d'impact économique

Près de 1 000 emplois directs et plus de 40 000 bénévoles

« L'ensemble des structures de la pêche de loisir représente l'un des plus importants mouvements associatifs français »
(FNPF)

ET EN AUVERGNE - RHÔNE-ALPES ?

Au sein de la région Auvergne – Rhône-Alpes, l'ARPARA est l'association régionale qui coordonne, représente et accompagne les actions des **12 fédérations** départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques.

Les fédérations départementales fédèrent, quant à elles, près de 460 associations locales de pêche. La région Auvergne – Rhône-Alpes est l'une des régions où il y a le plus de pêcheurs avec environ **300 000 pêcheurs de loisir**.



FDAAPPMA de l'Ain

10 allée de Challes
01000 Bourg-en-Bresse
04.74.22.38.38
www.federation-peche-ain.com
Président : ROLLET MARC

FDAAPPMA de l'Allier

8 rue de la Ronde
03500 Saint-Pourçain-Sur-Sioule
04.70.45.42.90
www.federation-peche-allier.fr
Président : GUINOT GERARD

FDAAPPMA de l'Ardèche

16 avenue Paul Ribeyre
07600 Vals Les Bains
04.75.37.09.68
www.peche-ardeche.com
Président : DOAT MARC

FDAAPPMA du Cantal

14 allée du Vialenc
15000 Aurillac
04.71.48.19.25
www.cantal-peche.com
Président : GEORGER MARC

FDAAPPMA de la Drôme

50 chemin de Laprat
26000 Valence
04.75.78.14.40
www.drome.federationpeche.fr
Président : BRELY CHRISTIAN

FDAAPPMA de l'Isère

301 rue de l'Eau Vive – Font
Besset 38210 St-Quentin-Sur-
Isère
04.76.31.06.00
www.peche-isere.com
Président : BONZI HERVE

FDAAPPMA de la Loire

6 allée de l'Europe – ZI Bas
Rollet 42480 La Fouillouse
04.77.02.20.00
www.federationpeche42.fr
Président : DUMAS
JACQUES

FDAAPPMA de la Haute-Loire

Maison de la Pêche – 32 rue
Henri Chas
43000 Le Puy en Velay
04.71.09.09.44
www.pechehauteloire.fr
Président : MARTIN LIONEL

FDAAPPMA du Puy-de-Dôme

A14 allée des Eaux et Forêts –
Marmilhat Sud – 63370 Lem-
pdes
04.73.92.56.29
www.peche63.com
Président : GODET GUY

FDAAPPMA du Rhône et de la Métropole de Lyon

1 allée du Levant
69890 La Tour de Salvagny
04.72.18.01.80
www.federation-peche-rhone.fr
Président : LAGARDE ALAIN

FDAAPPMA de la Savoie

ZI Les Contours
73230 Saint Alban Laysse
04.79.85.89.36
www.savoiepeche.com
Président : GUILLAUD
GERARD

FDAAPPMA de la Haute- Savoie

Le Villaret – 2092 Rte des
Diacquenods 74370 Saint
Martin Bellevue
04.50.46.87.55
www.pechehautesavoie.com
Président : DIZAR DANIEL

Unions des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Bassins Rhône-Méditerranée & Corse (UFBMRC), Loire-Bretagne (UFLBL) et Adour-Garonne (UFBAG)

Les unions de bassins ont été créées afin de renforcer la coordination et la représentation du réseau associatif pour la pêche et la protection des milieux aquatiques dans le cadre de la politique de gestion de l'eau, au niveau des grands bassins hydrographiques français. Trois unions de bassins interviennent sur le territoire de l'ARPARA : l'Union de Bassin Rhône – Méditerranée et Corse, l'Union de Bassin Loire-Bretagne et l'Union de Bassin Adour-Garonne.

Ces unions de bassins assurent notamment la coordination du partenariat accord-cadre entre leurs fédérations départementales de pêche et leurs Agences de l'eau respectives, à savoir l'Agence de l'eau Rhône – Méditerranée et Corse, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Elles représentent par ailleurs le réseau des FDAAPPMA dans les instances de bassin afin de porter et défendre les intérêts des milieux aquatiques et des pêcheurs.

Les Agences de l'eau mettent en œuvre des orientations visant à assurer la gestion équilibrée de la ressource en eau et financent des actions en faveur de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Les fédérations départementales de pêche sont des maîtres d'ouvrage et des acteurs reconnus par les Agences de l'Eau dans la réalisation de diagnostics et d'actions de restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

LOGRAMI - Loire Grands Migrateurs & MRM - Migrateurs Rhône Méditerranée

LOGRAMI et MRM sont deux associations de protection des poissons migrateurs réparties respectivement sur le bassin de la Loire et le bassin Rhône – Méditerranée et Corse. Elles ont été créées il y a une vingtaine d'années pour répondre aux objectifs de l'Etat pour la protection des poissons migrateurs sur les grands bassins hydrographiques du territoire.

A travers un Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI), MRM et LOGRAMI assurent des actions de suivi du cycle de vie des poissons migrateurs (saumon, lamproie, anguille, alose), de collecte de données et d'acquisition de connaissances sur les espèces et d'information et de sensibilisation des publics.

Ces deux associations sont reconnues sur leur territoire comme des interlocuteurs incontournables dans la gestion piscicole.

Portraits croisés : ils et elles s'engagent pour préserver les milieux aquatiques

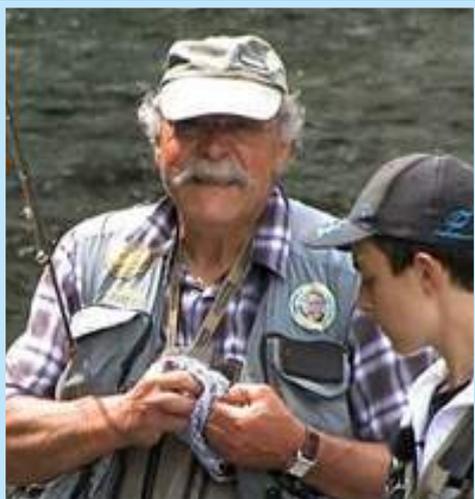


Les fédérations départementales de pêche et leurs associations locales œuvrent quotidiennement pour la préservation, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et des espèces piscicoles. Fortes d'une expertise technique et d'une bonne connaissance des milieux et des territoires, les structures agréées pour la pêche remplissent des missions d'ingénierie hydrobiologique, d'animation, d'éducation à l'environnement, de sensibilisation, de développement de la pratique de la pêche et de garderie (contrôle de la réglementation). Cette expertise est aujourd'hui reconnue par de nombreux partenaires institutionnels et techniques qui n'hésitent pas à solliciter les fédérations de pêche sur la mise en œuvre de projets en lien avec les milieux aquatiques.

Cet engagement repose avant tout sur l'investissement professionnel ou bénévole, d'hommes et de femmes, profondément attachés au respect de la biodiversité et des milieux aquatiques. Qu'ils ou elles soient élu(e)s, salarié(e)s ou bénévoles, découvrez leur engagement, leur parcours, leur métier et leurs ambitions à travers ces quelques portraits !

Antoine LARDON

Président de la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Haute-Loire, de 2009 à 2017



« Pour moi la pêche c'est une passion, un art de vivre, une communion avec la nature, un mode de respect de l'eau et du poisson qu'il faut transmettre »

Passionné de pêche depuis son enfance (son père lui ayant transmis le virus de la pêche à la mouche sur la rivière Semène, où il a passé de longues parties de pêche), Antoine LARDON est un membre très actif au sein des structures agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques. D'abord pêcheur adhérent au sein de l'AAPPMA de Saint-Didier en Velay depuis l'âge de 13 ans, il intégrera le conseil d'administration de son AAPPMA en 1997. Puis très vite, l'année suivante, il en deviendra président. Jusqu'en 2011, il militera pour la reconquête de la qualité de l'eau sur la Semène, pour l'arrêt des alevinages et pour la mise en place d'une réglementation plus respectueuses des truites. Avec une équipe jeune et motivée, Antoine LARDON a notamment porté des projets favorisant la pratique de la pêche au sein de son association, avec la mise en place de carnets de captures, des parcours « sans tuer », la suppression des lâchers de truites dans les cours d'eau, la mise en place de « ruisseaux nurserie », des travaux sur l'habitat et des arasements d'obstacles à la continuité.

Antoine LARDON poursuit son investissement en devenant membre du conseil d'administration de la Fédération de pêche de Haute-Loire en 2003, puis président de 2009 à 2017. En tant que président de fédération, il endosse des responsabilités plus grandes avec la gestion du fonctionnement de la structure et d'une équipe de salariés et de bénévoles. Au sein de la fédération départementale de pêche, Antoine LARDON poursuit les mêmes batailles et s'investit également pour la réciprocité, la mutualisation des moyens, une gestion patrimoniale de la truite fario, la sauvegarde et la valorisation du saumon sur l'axe Loire-Allier, la réouverture de la pêche de loisir et durable du saumon, le classement et la cartographie des cours d'eau ainsi que la continuité écologique.

Son rôle de président le mène également à représenter la fédération de pêche et défendre les intérêts des pêcheurs locaux dans les instances départementales de gestion de l'eau (comité de bassin Loire-Bretagne, comité de gestion des poissons migrateurs...), il intègre également l'association régionale de pêche Auvergne – Rhône-Alpes (ARPARA) comme vice-président de 2016 à 2017.

Pour lui, il est essentiel de faire reconnaître le rôle des pêcheurs et la préservation des milieux aquatiques dans la décision politique. Comme il aime à le rappeler, les pêcheurs, en tant que vigies des cours d'eau, sont les premiers à constater la moindre dégradation des espèces ou des milieux aquatiques. Les structures agréées pour la pêche jouent, quant à elles, un rôle primordial pour la connaissance des milieux, à travers leurs expertises et leurs compétences techniques qui méritent d'être reconnues et entendues.

Si Antoine LARDON quitte ses fonctions de président de fédération départementale de pêche de la Haute-Loire à la fin septembre de l'année 2017, il poursuit tout naturellement son engagement pour la pêche et la protection des espèces piscicoles (et notamment du saumon), en devenant secrétaire de l'AAPPMA où il a commencé à pêcher.

Agnès TRONCÈE

Responsable technique à la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Cantal

Agnès n'est pas ce que l'on peut appeler une « mordue » de pêche. C'est par son métier qu'elle est arrivée dans le milieu de la pêche, avec la volonté de travailler pour la protection de l'environnement.

Hydrobiologiste de formation, Agnès a suivi un parcours dans les sciences de l'environnement avec une licence de biologie cellulaire, une maîtrise en « biologie, gestion et restauration des eaux douces », une maîtrise d'écologie et l'obtention d'un diplôme supérieur spécialisé en « environnement, gestion et équipement des pays de montagne ». Ce parcours lui a permis d'acquérir une ouverture d'esprit et des compétences dans des domaines très variés. D'abord chargée d'environnement sur un chantier de construction d'un viaduc sur l'autoroute A75, Agnès a ensuite intégré la Fédération de pêche du Cantal, en tant que chargée de mission, pour élaborer son Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Agnès travaille depuis 18 ans au sein de la Fédération de pêche du Cantal, où elle trouve beaucoup de satisfaction et d'intérêt à exercer son métier aux côtés des pêcheurs. C'est pour elle, l'opportunité de mettre ses compétences au service de l'environnement, à travers la mise en œuvre d'actions de restauration des cours d'eau, de suivi des populations piscicoles pour acquérir de la connaissance et améliorer leur gestion, et de sensibilisation des collectivités et de l'Etat aux actions de préservation des milieux aquatiques.

Si vous lui demandez quel est son quotidien, Agnès vous répondra qu'elle n'en a aucun ! et c'est ce qui lui plaît. Elle exerce un métier dont les missions varient en fonction des saisons, des années et d'un jour à l'autre. Son métier lui permet également de gérer d'importantes responsabilités et de mener des projets de bout en bout ce qui lui procure un fort sentiment d'utilité, comme ce fut le cas lors d'un projet d'effacement d'ouvrage qui bloquait la circulation des poissons dans une rivière. Quelle ne fut pas sa satisfaction de constater que les poissons et le cours d'eau pouvaient de nouveau circuler librement suite aux travaux réalisés !



« La pêche a à la fois un pied dans le loisir et un pied dans l'écologie, c'est une force dont il faut user. Je souhaite qu'elle puisse agir pour l'avenir, arriver à conserver ou rétablir de belles rivières »

Quentin COLIN

Pêcheur et bénévole d'une association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA)

Quentin est un jeune homme qui fait partie de ces pêcheurs passionnés, prêts à pratiquer leur loisir par tous temps et à prendre du plaisir même si la pêche n'est pas fructueuse ! Véritable autodidacte, Quentin a manifesté très tôt (vers l'âge de cinq ans) son attrait pour la pêche. Il a commencé ses premières parties de pêche au bord de la Loire et du Cher, muni d'une simple canne agrémentée d'un bouchon et de quelques asticots. Petit à petit, il a évolué vers une pêche plus technique, en pratiquant la pêche aux carnassiers, aux leurres et à la cuiller, dès l'âge de 14 ans. Aujourd'hui, Quentin pratique beaucoup de techniques avec une préférence pour la pêche à la mouche des salmonidés, en remettant à l'eau tous les poissons attrapés.

Ce qui lui plaît dans la pêche, c'est le côté technique de ce loisir qu'il doit appliquer pour chercher le meilleur site de pêche et la technique la plus adaptée pour attraper un nouveau poisson. Il apprécie aussi la découverte de nouveaux endroits et territoires, le contact avec la nature, les rencontres et les échanges avec les autres pêcheurs et promeneurs ainsi que l'étendue des possibilités de pêche due à la diversité des espèces de poisson et des techniques.

Véritable passionné de pêche et de nature, Quentin a rejoint bénévolement deux associations locales de pêche dans l'Ain. Depuis quatre ans, il participe aussi souvent qu'il le peut, malgré son emploi du temps d'étudiant, aux actions de ces deux associations pour préserver les espèces et les milieux aquatiques du département de l'Ain. Il a ainsi pu participer à des pêches électriques de sauvetage, lorsque les niveaux d'eau étaient trop bas ou que des travaux allaient être réalisés, afin de déplacer les populations de poissons en danger.

En tant que bénévole d'une AAPPMA, il est possible de s'impliquer dans bien d'autres actions, telles que l'aménagement des rivières, le nettoyage des berges ou les missions de garderie (contrôle et surveillance de la pêche). Pour Quentin, l'investissement des pêcheurs dans leurs associations locales est primordial pour préserver le patrimoine halieutique, les rivières, les lacs et les poissons qu'ils aiment côtoyer.



« J'aime la pêche et les milieux aquatiques. En m'investissant dans une association de pêche et de protection de ces milieux, ma motivation est de protéger ce que j'aime, tout simplement »



VRAI OU FAUX ?

Le silure, un géant d'eau douce, source d'intérêt écologique pour la gestion piscicole ?

Le Silure est un poisson atypique qui suscite de nombreuses interrogations chez les pêcheurs, les gestionnaires et les décideurs. Car en effet, ce poisson est une espèce emblématique, de par sa taille impressionnante pouvant atteindre plus de 2 mètres de long, mais elle est avant tout mal connue. Afin de répondre aux inquiétudes, aux problématiques de gestion de ce poisson et pallier au manque de connaissances sur son comportement, son cycle de vie et ses déplacements, la Fédération Nationale de Pêche a formulé une demande d'apport d'informations spécifiques sur le silure. La Fédération départementale du Rhône a ainsi effectué l'analyse de près de 30 années de collecte de données sur le silure, réalisées par un guide de pêche professionnel (Jean-Claude TANZILLI), mais aussi mené sept années de suivi piscicole, afin d'apporter des éléments d'aide à la gestion de cette espèce.

Cette étude, finalisée en 2016, apporte des éclairages intéressants qui vont à l'encontre de certaines idées reçues.



©Thierry COBOS

1-Le silure a été introduit en France. VRAI et FAUX. Il était déjà bien présent dans le bassin du Rhône il y a 8 millions d'années. Il a cependant disparu lors des périodes de glaciation en Europe. Avec le réchauffement du climat, il a ensuite recolonisé naturellement les grands fleuves pour finalement revenir en France vers 10 000 ans av.JC dans le Rhin, où des captures ont été signalées jusqu'en 1740. Il disparaîtra à nouveau sous l'effet du refroidissement et d'une probable surpêche. Plusieurs tentatives de réintroduction de l'espèce se sont succédées depuis 1857. C'est à partir de 1970 que le silure a opéré son grand retour avec une présence remarquée dans la Saône et dans le Rhône.

2-Le silure abonde dans les cours d'eau du bassin du Rhône. FAUX. Si le silure a connu une période d'explosion de ses populations dans les années 1990, il s'en est suivi un déclin rapide de l'espèce jusqu'en 1997, puis une baisse progressive jusqu'en 2015. Aujourd'hui, de moins en moins de jeunes sujets sont observés dans le Rhône et la Saône.

3-Le silure est un prédateur vorace. FAUX. Près de 75% des silures qui ont été capturés lors de l'étude avaient l'estomac vide ! Le silure est cependant un poisson opportuniste

dont l'alimentation est très variée. Il est capable d'ingérer des ordures ménagères (sacs, piles, tongs, bouteilles, débris, tube de dentifrice...), de la nourriture humaine (pommes de terre, poulet, carotte...), des oiseaux, des mammifères et des végétaux. Cependant, le poisson constitue près de 90% de son alimentation. Loin de s'attaquer exclusivement à des espèces de poissons migrateurs, le silure consomme majoritairement des espèces d'eau lente comme la brème, la carpe ou le mulot dans le Rhône aval.

4-Le silure provoque des déséquilibres biologiques.

FAUX. Il participerait au contraire à la régulation de sa population et rendrait des services écosystémiques. Il se nourrit régulièrement d'espèces invasives telles que les écrevisses américaines, les tortues de Floride, les ragondins, les poissons-chats et jusqu'à des cormorans, (ce dernier étant un prédateur terrible pour la plupart des autres

poissons). De plus, les grands silures, d'une taille supérieure à 1,70m s'attaquent souvent à leurs propres congénères. Le cannibalisme est un trait écologique inhabituellement développé parmi les espèces piscicoles française mais cette caractéristique confère au silure l'opportunité d'exercer un contrôle actif des effectifs de leurs populations en régulant naturellement l'abondance de leur espèce.

5-La destruction des grands spécimens serait une méthode de gestion efficace. FAUX.

Prélever les spécimens de silure les plus gros risquerait de redynamiser les populations et de relancer les effectifs tels qu'ils étaient il y a 30 ans en arrière. L'étude suggère au contraire de protéger les poissons les plus grands et les plus âgés afin de contenir les effectifs globaux de l'espèce. Conserver les silures d'une taille de plus d'1,70m qui demandent au moins 15 années de croissance pour atteindre cette taille, s'avérerait un moyen efficace d'exercer un rétrocontrôle sur leur population. La Fédération de pêche du Rhône a ainsi proposé la protection réglementaire des silures d'une taille supérieur à 1,70m. Cette mesure, validée par la FNPF sera discutée au niveau national par le Ministère afin d'intégrer ou non cette mesure dans la réglementation du silure.

L'intégralité de l'étude est disponible sur : www.federation-peche-rhone.fr/etude-silure-du-rhone

VENEZ NOUS RENCONTRER

Au Carrefour National de la Pêche et des Loisirs

La 29^{ème} édition du Carrefour National de la Pêche et des Loisirs aura lieu du 12 au 14 janvier 2018, à la Grande-Halle de Cournon d'Auvergne (63).

Ce salon est le rendez-vous incontournable des acteurs de la pêche en eau douce en France et le moment pour les professionnels, comme les structures associatives, de faire connaître la pêche sportive et de loisir auprès du grand public. Avec plus de 22 000 visiteurs en 2017, ce salon suscite toujours autant l'intérêt du public qui vient s'initier à la pratique de la pêche, dénicher les dernières tendances en termes de matériel, d'embarcations ou de destinations ou encore rencontrer les quelques 150 exposants du salon (professionnels du tourisme, professionnels du nautisme, structures associatives, guides de pêche...).

L'ARPARA, partenaire officiel, participe à cette nouvelle édition avec l'ensemble de ses fédérations départementales et l'Association Régionale de pêche Nouvelle Aquitaine. Ce sont une trentaine de structures associatives de la pêche de loisir, dont la présence exceptionnelle de la Fédération sportive des pêcheurs francophones de Belgique, qui animeront un espace de plus de 950m². De nombreuses animations tous publics seront proposées: initiation à la pêche en float tube dans un bassin, conférences sur les espèces et les milieux aquatiques, diffusion de films de pêche à la mouche issus de la sélection du RISE Festival, démonstration de lancers de pêche par des compétiteurs aguerris, observation de poissons en aquariums, apprentissage aux techniques de pêche...

Ne manquez pas ce grand événement populaire !

Plus d'informations sur : www.cnpl.fr

Directeur de la publication :
Alain LAGARDE

Redacteur en chef :
Sarah MOSNIER

Comité de rédaction :
Nicolas BOIDIN, Christian BRELY, Jacques DUMAS, Alain LAGARDE, Oviste REYNOLD, Pascal RIONDET, Jean VERNAT

Rédaction :
Aurélien BORNET (FDAAPPMA01), Gaetan HABAUZIT (FDAAPPMA07), Jacques CHALIER (FDAAPPMA15), Christian BRELY (FDAAPPMA26), Tanguy CLOITRE (FDAAPPMA38), Florian CHOPARD LALLIER (FDAAPPMA43), Martine CHATELARD (FDAAPPMA74), Sarah MOSNIER (ARPARA)

Conception :
ARPARA

Impression :
IML Communication
Z.A Les Plaines - 69850 ST-Matin-en-Haut
Imprim'Vert - Papier 100% PEFC

Photos d'illustration :
Laurent MADELON - FNPF

Icônes graphiques : Designed by Macrovector / Freepik ; **Vagues graphiques :** Designed by Freepik

Novembre 2017

Tirage : 15 000 exemplaires

Avec le soutien de :  **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

LE SAVIEZ-VOUS ? *En prenant une carte de pêche, le pêcheur devient adhérent d'une association*

Un pêcheur devient automatiquement adhérent à une association locale de pêche. Outre son soutien financier à l'association locale, cette adhésion lui autorise la pratique de la pêche. Un pêcheur, en tant qu'adhérent, fait partie de l'effectif de son association de pêche. A ce titre, il peut s'impliquer dans le fonctionnement et la gestion de l'association de pêche, en candidatant au conseil d'administration ou au bureau de l'association, en participant aux Assemblées Générales mais aussi en participant aux actions de préservation des milieux aquatiques comme bénévole.

Les associations de pêche font régulièrement appel à leurs adhérents pour participer aux journées de nettoyage des berges,

aux pêches électriques de sauvetage, aux inventaires piscicoles ou aux animations d'initiation à la pêche.

La pêche de loisir est un milieu de passionnés dont la réussite, le développement et le bon fonctionnement repose en grande partie sur l'engagement de femmes et d'hommes de divers horizons et de toutes générations. Pour pérenniser l'action des associations de pêche, la force, l'investissement et le dynamisme des bénévoles sont essentiels.

Pêcheur amateur, devenez vous aussi bénévole et membre actif de votre association de pêche !



GÉNÉRATION
PÊCHE

CLIQUEZ **IMPRIMEZ** **PÊCHEZ**

www.cartedepeche.fr

La carte de pêche est obligatoire pour accéder aux sites de pêche, retrouvez toutes les cartes pour pêcher selon vos envies, que ce soit à l'année, à la semaine ou à la journée !